Académie de droit international de La Haye

Rapport annuel 2019

Académie de droit international de La Haye

Rapport annuel 2019

Sommaire

1. **Avant-propos du Secrétaire général** 6

2. **Activités et événements en 2019** 12
   - **2.1. Activités académiques régulières** 13
     - 2.1.1. Cours d'hiver de droit international 13
       - *2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux* 13
       - *2.1.1.2. Directions d'études et diplôme* 14
       - *2.1.1.3. Conférences de l'après-midi* 14
       - *2.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau et tutorat* 15
       - *2.1.1.5. Programme des ambassades* 15
       - *2.1.1.6. Exercice de simulation « Hours of Crisis »* 15
       - *Chiffres clés des cours d'hiver* 16
     - 2.1.2. Cours d'été de droit international public et privé 17
       - *2.1.2.1. Cours général et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs* 17
       - *2.1.2.2. Directions d'études et diplôme* 18
       - *2.1.2.3. Conférences de l'après-midi* 19
       - *2.1.2.4. Rencontres doctorales de mise en réseau et tutorat* 19
       - *2.1.2.5. Programme des ambassades* 19
       - *Chiffres clés des cours d'été* 20
     - 2.1.3. Centre d'étude et de recherche 21
     - 2.1.4. Programme extérieur 21
   - **2.2. Cours spéciaux et programmes à la demande** 24
     - 2.2.1. Cours spécial sur le règlement judiciaire des différends internationaux 24
     - 2.2.2. Programme à la demande sur le droit international relatif au trafic de migrants et d'êtres humains 24
     - 2.2.3. Programme à la demande pour les juges californiens 25
   - **2.3. Événements** 25
     - 2.3.1. Événement sur le thème *Développements récents du droit de la mer* 25
     - 2.3.2. 79ème session de l'Institut de Droit International 26
     - 2.3.3. Deuxième rencontre mondiale des sociétés pour le droit international 26
     - 2.3.4. Séminaire en l'honneur du Dr. Bernard Bot 27
     - 2.3.5. Événement parallèle ("Side Event") aux Nations Unies à New York 2 8
   - **2.4. Visites** 29

3. **Publications de l'année 2019** 30
   - **3.1. Le *Recueil des cours* et la collection des livres de poche** 31
   - **3.2. Le centre d'étude et de recherche** 37
   - **3.3. Les publications hors collection** 37

4. **Organisation de l'Académie** 38
   - **4.1. Curatorium** 39
   - **4.2. Secrétaire général et Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives** 40
   - **4.3. Conseil d'administration** 40
   - **4.4. Trésorier et gestion financière** 40
   - **4.5. Secrétariat** 40
   - **4.6. Directrice des publications** 41

5. **Finances** 42
   - **5.1. Bilan financier 2019** 43
   - **5.2. États contributeurs** 44
   - **5.3. Donateurs de bourses** 44

6. **La bibliothèque du Palais de la Paix** 46

Annexes 48

Rapport annuel

2019

1. Avant-propos du Secrétaire général

L'année 2019 de l'Académie de droit international de La Haye a été marquée par de nombreux évènements dont ce rapport rend compte. Sans déflorer le contenu de ce dernier, qu'il me soit permis de mettre l'accent sur quatre de nos activités, qui reflètent trois des axes qui définissent la manière dont notre institution conçoit son action, et que l'on pourrait résumer ainsi : tradition et modernité des sessions de cours ; sensibilité aux attentes des États ; haut niveau scientifique.

Tradition et modernité des sessions de cours

Comme on le sait, l'Académie a tenu sa première session de cours d'été en juillet 1923. Elle était conçue autour d'un cours général et de cours spéciaux thématiques. Cette formule a parfaitement fonctionné et, c'est tout à fait frappant, elle fonctionne encore parfaitement aujourd'hui. D'ailleurs, de nombreuses autres institutions s'en sont directement inspirées pour établir leurs propres programmes. Pour autant, les sessions d'été se sont fortement enrichies de nombreuses autres activités, modernisant l'approche et l'adaptant à certaines des attentes actuelles des auditeurs. L'attractivité de nos cours d'été auprès des jeunes générations, tout comme les commentaires que les auditeurs nous adressent à propos de l'expérience unique qu'ils vivent durant nos sessions, attestent que l'Académie a su allier tradition et modernité.

C'est fort de cette expérience que le Curatorium a conçu les cours d'hiver. Je veux rendre brièvement compte de la première édition de ces cours, qui est l'un des trois événements majeurs de l'année 2019. En effet, cette première édition de nos cours d'hiver de droit international nous a permis de vivre une magnifique session de trois semaines. Tenue durant le mois de janvier, elle s'est structurée comme une session d'été, c'est-à-dire autour d'un cours général et de six cours spéciaux, à quoi se sont ajoutés les séminaires attachés aux cours, les fameuses directions d'études qui préparent à l'examen du Diplôme, et des rencontres doctorales. Durant cette session historique, des auditeurs ont également pu présenter des contributions orales spécialement préparées par eux sur des sujets choisis par le Curatorium, lors d'une table ronde organisée dans le Grand Auditorium de l'Académie. Ils ont pu exposer leurs vues devant, notamment, les membres du Curatorium. Les auditeurs ont également pu s'inscrire et participer au nouveau concours créé pour eux, dit des « Hours of Crisis », et suivre les conférences des après-midis, dont celles dites de « L'affaire du Jour », également une nouveauté. Ils ont encore pu participer à d'autres activités, en particulier à l'invitation des ambassadeurs

et des organisations internationales sis à La Haye. Certains auditeurs nous ont indiqué que l'Académie leur propose trop d'activités intéressantes, ce qui leur rend difficile de faire un choix, mais c'est évidemment un joli compliment qui atteste de l'attractivité continue, auprès des jeunes générations, de nos sessions.

Sensibilité aux attentes des États

Nous consacrons nos sessions régulières de cours d'hiver et d'été de droit international aux étudiants en droit, juristes et diplomates prometteurs, qui peuvent s'y inscrire maintenant d'autant plus facilement que six mois seulement séparent chaque nouvelle session. C'est sur cette base que l'Assemblée générale des Nations Unies loue chaque année la contribution de l'Académie « à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international », et que nombre d'États reconnaissent en l'Académie un véritable service public international dont ils soutiennent financièrement l'action. En reconnaissant ainsi l'importance du droit international et en soutenant son enseignement au sein de l'Académie, les États contribuent à la préparation de la Communauté internationale à affronter pacifiquement les tourments du monde en développant, et en s'appuyant sur, le langage commun qu'est le droit international.

L'Académie a souhaité marquer son appréciation pour ces gestes de confiance qui lui sont accordés par le corps diplomatique en offrant gracieusement aux membres de ce dernier un cours spécial sur le règlement juridictionnel des différends. Réalisé en partie dans le Grand Hall de Justice du Palais de la Paix et avec le soutien précieux du Greffe de la Cour internationale de Justice et de cabinets d'avocats intervenant dans les contentieux internationaux, ce programme d'une semaine réservé au corps diplomatique a été un moment de l'année 2019 fort apprécié des participants.

Un autre fait marquant de cette année 2019, reflétant là encore la disponibilité de l'Académie à répondre autant que possible aux attentes des États, a été la tenue d'un programme à la demande de la Thaïlande consacré au droit international relatif au trafic de migrants et au trafic d'êtres humains. Conçu et réalisé en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime et l'Organisation Internationale du Travail et avec le concours de juges néerlandais spécialisés, ce programme a permis à 35 éminents juges thaïlandais de mettre à jour leurs connaissances, de mieux appréhender, à travers les cours qui leur ont été donnés et les documents qui leur ont été remis, l'expérience d'autres juges confrontés aux mêmes questions qu'eux, et de participer à des mises en situation.

Haut niveau scientifique

Les cours donnés à l'Académie sont réputés, à juste titre, comme étant de haut niveau scientifique, et le centre d'étude et de recherche contribue lui aussi à l'amélioration des connaissances en droit international. Mais c'est à deux évènements tout à fait exceptionnels que je voulais me référer brièvement ici comme illustrant la place occupée par l'Académie dans le panorama académique mondial, à savoir l'accueil par l'Académie d'une part de la deuxième Rencontre mondiale des sociétés pour le droit international et, d'autre part, de la 79ème session de l'Institut de Droit International. On trouvera reproduit ci-dessous le discours prononcé par le Président du Curatorium, le prof. Yves Daudet, lors de la cérémonie d'ouverture de la 79ème session de l'Institut de Droit International, qui éclairera le lecteur sur les liens entre l'Académie et l'Institut, tout en évoquant ce que l'Académie de droit international de La Haye lègue à ses auditeurs depuis presque 100 ans, à savoir « l'esprit de La Haye ».

Remerciements

Comme chaque année notre Académie se félicite du soutien qui lui a été apporté par de nombreuses institutions et personnalités. La liste complète se trouve dans le présent rapport, et tous les États, toutes les institutions et toutes les personnalités qui y figurent sont chaleureusement remerciés. J'ai le plaisir de le faire, au nom du Curatorium. Parmi nos plus généreux soutiens, je remercie tout particulièrement les ambassades de l'Allemagne, du Chili, de l'Italie et du Japon. J'ai également été heureux de constater que l'ambassade d'Andorre a décidé de financer à nouveau nos activités comme elle l'avait déjà fait dans le passé.

La participation au financement de bourses d'études permettant aux étudiants de s'inscrire à nos sessions doit également être soulignée comme exemplaire. À cet égard, je salue les efforts financiers particulièrement élevés consentis par les gouvernements de la France et de la Suisse, par la Fondation STIP, par la municipalité de La Haye et par le prof. Pieter Jan Kuijper.

Discours du Président du Curatorium, le professeur Yves Daudet, prononcé à l'ouverture de la 79ème session de l'Institut de Droit International (26 août 2019)

Votre Altesse royale ;
Monsieur le Président de la Cour internationale de Justice ;
Monsieur le Président de l'institut de Droit International ;
Excellences ;
Mesdames et Messieurs,

Je suis infiniment reconnaissant au Président de l'Institut de Droit International, le professeur Nico Schrijver, de m'avoir invité à dire quelques mots aujourd'hui. C'est évidemment un très grand honneur qui m'est fait de me permettre de m'adresser à une aussi illustre assistance. C'est aussi un très grand honneur pour l'Académie de droit international de La Haye que d'héberger une partie de vos travaux dans ses locaux où vous êtes les bienvenus. En m'exprimant au nom de l'Académie, j'ai le sentiment de reconnaître une double dette à l'endroit de votre compagnie.

Une dette tout d'abord envers plus d'une centaine d'entre vous parmi les membres actuels qui ont donné un cours ensuite publié (le plus souvent… pas tout à fait toujours…) dans le Recueil et parfois dans la nouvelle collection des livres de poche qui donne de l'Académie une image moderne côtoyant la tradition à laquelle elle demeure attachée. Et j'espère que l'Académie pourra compter demain sur le concours de ceux d'entre vous qui n'y ont pas encore enseigné car, comme vous pouvez vous en douter, la collaboration des membres de l'Institut est d'un apport considérable à la qualité des cours délivrés.

Nous avons aussi une dette imprescriptible envers l'Institut lui-même qui a tant fait pour la création de l'Académie. Celle-ci apparaît beaucoup plus tard que l'Institut mais l'idée est dans l'air dès 1873 en grande partie grâce à Tobias Asser, cofondateur de l'Institut qui ensuite jouera un rôle déterminant dans la constitution de l'Académie, avec, il m'est agréable de le rappeler ici, un appui considérable des autorités néerlandaises qui avaient très tôt compris l'importance que pouvait revêtir une académie qui serait établie à La Haye.

Celle-ci est donc en germe à ces époques situées entre les années 1870 et 1914, marquées par un véritable bouillonnement des esprits en faveur d'un droit international qui prend alors véritablement corps. C'est finalement ici, à La Haye, aux Conférences de la paix, que cette effervescence va s'ancrer puis se matérialiser dans ce Palais qui en sera le symbole et l'incarnation. Ce n'est pas devant vous qu'il est besoin de dire le rôle majeur et même moteur que joue l'Institut dans ce mouvement intellectuel. Pour ce qui est de son indéfectible soutien au projet d'académie, il adopte à Oxford en 1913 un texte repris mot pour mot à l'article 2 des statuts de l'Académie et définissant sa mission : « faciliter l'examen approfondi et impartial des questions se rattachant aux rapports juridiques internationaux ». Ces statuts sont adoptés en 1914. Il faudra ensuite attendre 1923 pour que l'Académie ouvre ses portes qui seront en l'occurrence celles de la salle où nous nous trouvons, qui accueillera la cérémonie d'inauguration.

À cette époque, d'une certaine manière, les rôles, d'inégale importance, se trouvent distribués sur la scène du droit international selon les textes des statuts des organes, adoptés certes à des moments différents, pour parvenir finalement au paysage selon lequel :

- la Cour permanente d'arbitrage a pour but de faciliter le recours à l'arbitrage,
- la Cour permanente de Justice internationale a pour mission de « régler conformément au droit international les différends qui lui sont soumis »,
- l'Institut de Droit International doit « favoriser les progrès du droit international ».
- et l'Académie ? Elle doit « faciliter l'examen des questions juridiques internationales ».

L'Académie enseigne et favorise ainsi la diffusion du droit international. En pratique cependant la Cour va faire beaucoup plus que régler des différends puisque, par la force des choses et à l'occasion des règlements de différends, une jurisprudence se constitue et elle va être de l'importance majeure que nous connaissons dans la construction du droit international.

L'Institut, auquel on pourrait ajouter quelques autres sociétés savantes, jouera un rôle extrêmement efficace d'inspiration de nombreuses dispositions de droit, vous le savez mieux que quiconque. Ultérieurement, la création de la Commission du droit international ainsi que d'autres organes comparables, ajoutera aux initiatives privées une forme officielle visant à la création normative.

On s'est parfois interrogé sur le point de savoir si l'Académie, elle aussi, jouait un rôle dans le développement du droit international. Telle n'est pas sa mission directe. René-Jean Dupuy qui fut pendant très longtemps un grand Secrétaire général de l'Académie, a considéré que l'Académie exerçait une double fonction de « révélation » et « d'anticipation », l'une et l'autre conduisant au développement du droit international. La formule est belle mais va un peu loin, comme souvent les formules dont René-Jean Dupuy avait le secret avec la touche d'excès méditerranéen qui les accompagnait et les rendait si attractives et imagées en sorte qu'on ne les oubliait pas !

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faut constater que la communauté des internationalistes n'est pas très nombreuse. La plupart de ses membres se connaissent, se lisent ou débattent ensemble. Les deux tiers des membres du Curatorium sont membres de l'Institut de Droit International, plusieurs appartiennent à la Cour internationale de Justice ou à d'autres juridictions internationales, ont été, sont, ou seront membres de la Commission du droit international ou d'autres institutions de la vie internationale. Il en va de même de ceux qui ont été ou seront invités à enseigner à l'Académie. Dès lors, de manière officielle ou officieuse des idées sont échangées, des projets élaborés, des réalisations partagées qui contribuent au développement du droit international.

Quelles sont alors les origines premières de telle ou telle avancée du droit international ? Une affaire devant la Cour ? Un débat à l'Institut de Droit International ? Une proposition exprimée à la Commission du droit international ? Une idée lancée dans un cours général à l'Académie de droit international de La Haye ?

Je ne peux répondre à cette question. Mais ce que je sais, en terminant, est que les auditeurs de l'Académie quant à eux, à la clôture d'une session rentrent dans leurs pays pénétrés par le droit international et convaincus de sa nécessité et de ses potentialités, illuminés de ce que j'appelle « l'esprit de La Haye » qui mérite bien son nom de « capitale du droit international ». C'est vraiment l'honneur du gouvernement des Pays-Bas que de maintenir son attachement à l'Académie, rendant ainsi un service à la Communauté internationale dans son ensemble puisque nombreux sont les auditeurs qui, plus tard, exerceront des fonctions importantes dans l'ordre international. Si, comme je le crois, ils se souviennent de « l'esprit de La Haye », du Palais de la Paix et de l'Académie, nous y gagnerons tous.

2. Activités et événements en 2019

2.1. Activités académiques régulières

2.1.1. Cours d'hiver de droit international

La première session des cours d'hiver de droit international s'est tenue du 7 au 25 janvier 2019. Les cours ont été donnés en français ou en anglais, avec traduction simultanée dans l'autre langue.

2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux

Après le discours d'accueil du Secrétaire général, le prof. Harold Hongju Koh a prononcé la conférence inaugurale sur *Les écoles de droit international aux États-Unis*. Cette conférence est actuellement visible en ligne sur le canal YouTube de l'Académie et sera bientôt également accessible à partir du nouveau site web de l'Académie.

Le cours général était assuré par la prof.re Catherine Kessedjian qui l'avait intitulé *Le tiers impartial et indépendant en droit international - Juge, arbitre, médiateur, conciliateur*. Ce cours a offert un regard original sur le droit international par le prisme du tiers impartial et indépendant.

Au titre des cours spéciaux, la prof.re Anne Peters a donné un cours pionnier sur *Le droit international et les animaux*. La prof.re Jutta Brunnée a pour sa part abordé le thème *Procédure et substance en droit international de l'environnement*, tout à fait important alors que le droit international de l'environnement est devenu une préoccupation centrale pour la Communauté internationale. Le droit humanitaire et les droits de l'homme ont été enseignés sous des angles spécifiques offrant de riches analyses par le prof. Ryan Goodman dont le cours était intitulé *Le droit international humanitaire et le recours à la force meurtrière*, et le prof. Yuval Shany dont l'enseignement a porté sur *L'application extraterritoriale du droit international relatif aux droits*

1 | Professeure Catherine Kessedjian, cours général, cours d'hiver 2019

2 | Professeurs et auditeurs des cours d'hiver 2019

de l'Homme. S'intéressant plus particulièrement à des questions très pointues concernant la justice et les juridictions internationales, le prof. Jan Paulsson a traité de *Questions soulevées en cas de constatation d'un déni de justice*, et le prof. Makane Moïse Mbengue a donné son cours sur *Les juridictions internationales et la science*.

La liste officielle des professeurs et des sujets qu'ils ont abordés figure sur l'affiche des cours d'hiver 2019 ; voir l'Annexe 1.

2.1.1.2. Directions d'études et diplôme

De la même manière qu'en été, les directions d'études ouvertes durant la session des cours d'hiver sont destinées en particulier aux étudiants de haut niveau qui souhaitent se préparer à l'examen menant au diplôme de l'Académie ou qui souhaitent simplement approfondir des questions de droit international public ou privé sans pour autant passer l'examen. Les directions d'études étaient assurées par le prof. Maurizio Arcari de l'Université de Milano-Bicocca et par Mme Emily Crawford, Maître de conférences à l'Université de Sydney.

M. Gregor Novak (Croatie) et M. Apollin Koagne Zouapet (Cameroun) ont obtenu le diplôme de l'Académie le jeudi 24 janvier, à l'issue d'un examen oral en tous points comparable à celui organisé durant les cours d'été. L'examen écrit a eu lieu le mardi 22 janvier, de 14 heures à 19 heures. Les 11 candidats sélectionnés ont pu choisir un sujet parmi les deux suivants : droit international public : « La sécession » / droit international privé : « Le droit étranger devant le juge ou l'arbitre ».

Le Jury de l'examen était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Catherine Kessedjian, Maurizio Arcari, et de Mme Emily Crawford.

3

2.1.1.3. Conférences de l'après-midi

L'Auditorium de l'Académie accueille durant certains après-midis de hautes personnalités issues du monde politique, diplomatique ou juridique, des universitaires ou des praticiens, pour délivrer des conférences sur des thèmes choisis. La liste des conférenciers qui suit, tout comme les thèmes discutés, témoignent du haut intérêt de chacune d'entre elles.

Marquant le caractère historique de la première édition des cours d'hiver, M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique des Nations Unies, a fait le déplacement de New York à La Haye pour donner une conférence sur *Construire un système de responsabilité internationale* ; S.E. Mme la Juge Joan Donoghue, Juge à la Cour internationale de Justice, a présenté sa réflexion sur *La Cour internationale de Justice comme Cour de première instance* ; S.E. Juan José Quintana Aranguren, Ambassadeur de la Colombie au Royaume des Pays-Bas, a fait état de son expérience des affaires devant la Cour internationale de Justice lors d'une conférence sur *Saisine de la CIJ : les contestations de la compétence de la Cour* ; M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage, a présenté une conférence sur La Cour permanente d'arbitrage ; M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire, Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé, a donné une conférence sur la Conférence de La Haye de droit international privé ; Mme Hetty Boone, Chef de l'équipe familiale et Juge de liaison auprès du tribunal de La Haye a présenté ses vues sur la *Coopération judiciaire internationale en matière de protection des enfants* ; M. Asier Garrido-Muñoz et Mme Jessica Joly Hébert, Référendaires à la Cour internationale de Justice ont pour leur part mis les auditeurs en situation dans une affaire simulée devant la Cour internationale de Justice ; et Maître Alexandra Schluep, avocate du cabinet Schutte Schluep & Heide Jørgensen, a présenté pour sa part *La pratique de droit international d'un avocat de droit privé*.

Au titre des conférences de l'après-midi dites L'affaire du jour, Maître Philippe Cavalieros, associé du cabinet Simmons & Simmons à Paris, a présenté en détail une affaire arbitrée dans le cadre de la CCI en appliquant les principes UNIDROIT, et Maître Ben Juratowitch QC, responsable de la pratique de droit international public et associé dans le groupe d'arbitrage de Freshfields Bruckhaus Deringer à Paris, est revenu en détail sur le processus de conciliation entre l'Australie et le Timor oriental à propos de leur différend maritime.

Enfin, deux événements exceptionnels ont également été proposés aux auditeurs, à savoir une table ronde avec les membres du Curatorium de l'Académie, déjà mentionnée dans l'avant-propos ci-dessus, et un séminaire spécial dirigé par les prof.res Catherine Kessedjian et Maya Steinitz, de la faculté de droit de l'Université de l'Iowa, au cours de laquelle elles ont débattu entre elles et avec le public de la création d'une Cour internationale de justice civile.

Pour la liste complète des conférences de l'après-midi données durant la session d'hiver 2019, voir l'Annexe 2.

2.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau et tutorat

De nombreuses rencontres doctorales de mise en réseau ont été dirigées avec enthousiasme par le prof. Giulio Bartolini, Professeur associé à l'Université de Roma Tre. 44 étudiants ont participé autour de sept groupes s'intéressant aux thèmes suivants : questions générales de droit international public ; droit international privé et droit commercial international ; droit international des droits de l'homme ; droit international économique et droit international des investissements ; droit international de l'environnement, droit de la mer et des aquifères ; droit international pénal ; utilisation de la force et prolifération.

Depuis quelques années, l'Académie a également recours à un tuteur, qui est présent pendant les sessions de cours pour tenter de faciliter les échanges entre les professeurs et les auditeurs et pour répondre aux questions plus pratiques des auditeurs liées à leur cursus et à leur parcours professionnel. Lors des premiers cours d'hiver, ce rôle a été rempli par le Dr. Walter Arevalo de l'Universidad del Rosario en Colombie.

2.1.1.5. Programme des ambassades

L'engagement des ambassadeurs à La Haye, qui accueillent traditionnellement les auditeurs de l'Académie dans leurs locaux pour leur expliquer le travail du corps diplomatique pendant les cours d'été, a été tout aussi fort lors de la première session des cours d'hiver. Environ 250 auditeurs ont été reçus par 50 ambassades.

2.1.1.6. Exercice de simulation « Hours of Crisis »

Une sélection d'auditeurs et d'auditrices a été appelée à participer à la simulation « Hours of Crisis », concours créé spécialement pour l'Académie à partir du concept du « Day of Crisis ». Durant huit heures le samedi 12 janvier 2019, huit équipes d'auditeurs et d'auditrices ont été confrontées à une simulation de crise internationale majeure et aux questions juridiques et politiques qu'elle génère, auxquelles elles ont répondu pour le compte de leurs « clients » (États, organisations internationales, entreprises). Elles ont produit des consultations juridiques écrites et participé à des négociations de crise. Durant une réunion finale devant un jury, les participants et participantes ont confronté leurs analyses et arguments. Après délibération le jury a déterminé la meilleure équipe et les meilleurs intervenants et intervenantes. Des certificats spéciaux ont été attribués aux participants et participantes et aux équipes qui se sont distingués.

3 | Professeure Jutta Brunnee, cours spécial, cours d'hiver 2019

4 | Une équipe d'auditeurs lors des "Hours of Crisis"

4

CHIFFRES CLÉS DES COURS D'HIVER

Cours, séminaires, conférences

37.5
heures de cours

18
heures de séminaires

6
conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

50
visites

Auditeurs et auditrices inscrit-e-s

265
auditeurs et auditrices

69
pays différents

91
bourses octroyées

Répartition géographique des auditeurs et auditrices aux cours d'hiver 2019

35
Afrique

78
Amérique Latine

63
Asie

19
Europe centrale et orientale

70
Europe occidentale et autres États

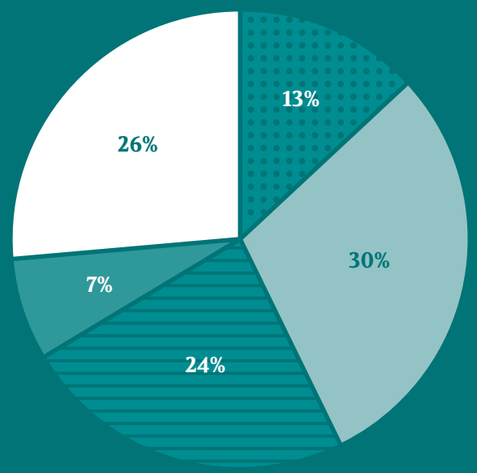

2.1.2. Cours d'été de droit international public et privé

Les cours d'été de 2019, comme toujours donnés en anglais et en français avec traduction simultanée dans l'autre langue, ont une fois encore été une expérience remarquable pour tous les participants.

2.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs

La session de droit international public s'est tenue du 8 au 26 juillet 2019. Elle a été formellement ouverte par le prof. Yves Daudet, Président du Curatorium, qui a ensuite donné la conférence inaugurale sur le thème *1919-2019, le flux du multilatéralisme*.

Le cours général de droit international public, conçu pour donner de nouvelles perspectives et angles de vues sur le droit international, a été donné par la prof.re Hilary Charlesworth autour de la thématique de *L'art du droit international*.

S'agissant des cours spéciaux de droit international public, c'est comme à l'accoutumée la diversité des thèmes qui a donné sa coloration à la session. Au plan des « classiques » revisités, le prof. Said Mahmoudi a présenté une réflexion aussi approfondie que critique sur *L'argument de la légitime défense face aux États qui « ne veulent ou ne peuvent »*, tandis que la prof.re Concepción Escobar Hernández a abordé *Les immunités des représentants de l'État en droit international*, thème de parfaite actualité et encore instable au sein de la Commission du droit international. Abordant des thèmes moins présents dans les manuels de droit international mais qui seront centraux dans les années à venir, la prof.re Sandrine Maljean-Dubois a donné une cohérence d'ensemble au *Droit international de la biodiversité*, et la prof.re Kerstin von der Decken a présenté avec autorité et pédagogie un cours sur *Le droit international relatif à la protection du patrimoine culturel*. Une présentation utile des *Juridictions internationales africaines* a été faite par le prof. Gérard Niyungeko. Plus technique tout en restant très accessible, le prof. Shotaro Hamamoto a offert une synthèse critique actualisée du droit de l'arbitrage investisseur/État dans son cours sur *Perspectives de l'arbitrage entre l'investisseur et l'État fondé sur un traité*.

La session de droit international privé s'est tenue du 29 juillet au 16 août 2019. Elle a été formellement ouverte par le prof. Diego P. Fernández Arroyo, puis suivie par la conférence inaugurale donnée par M. Gary Born sur *Arbitrage international : choix du droit applicable*.

Le cours général de droit international privé, présenté avec brio par le prof. Diego P. Fernández Arroyo, était intitulé *La traversée du miroir : la progressive dénationalisation du droit international privé*.

Le programme des cours spéciaux de droit international privé était riche de présentations susceptibles d'intéresser les auditeurs dans la diversité de leur sensibilité, avec deux cours sur l'arbitrage international (Maître Yas Banifatemi : *Les pouvoirs de l'arbitre en arbitrage international* ; prof. Eduardo Silva Romero : *Les fictions juridiques dans l'arbitrage international*), deux cours portant sur des questions structurelles ou méthodologiques de droit international privé (prof. Matthias Weller : *La « confiance mutuelle » :*

5 | Professeur Diego P. Fernández Arroyo, cours général, cours d'été de droit international privé 2019

5

une base appropriée pour le droit international privé dans les communautés d'intégration régionales et au-delà ? ; prof. Franco Ferrari : *Le forum shopping en dépit de l'unification du droit*), deux cours sur des questions de fond (prof. Manuel Desantes Real : *Droit international privé et juridiction unifiée du brevet* ; prof.re Anastasia Grammaticaki-Alexiou : *L'intérêt supérieur de l'enfant en droit international privé*), et un cours démontrant que la pratique du droit ne se borne pas à la mise en œuvre de techniques juridiques mais peut (doit) inclure des considérations éthiques (prof.re Sandrine Clavel : *L'intégration des considérations éthiques dans le droit des contrats du commerce international*).

La liste complète des professeurs et des sujets abordés figure sur l'affiche des cours d'été 2019 de l'Académie, voir l'Annexe 3.

En 2019, pour la quatrième année consécutive, l'Académie a organisé deux cours spéciaux intensifs, l'un de droit de l'Union européenne et l'autre de droit comparé, exclusivement pour les auditeurs de la session de droit international privé. Ces cours intensifs, d'une durée de six heures chacun, sont particulièrement utiles aux auditeurs originaires de pays non européens et qui ne connaissent pas nécessairement les spécificités de l'ordre juridique de l'Union européenne, ainsi qu'aux auditeurs qui souhaitent remettre à niveau leurs connaissances de base en matière de droit comparé.

En 2019, le cours sur les éléments fondamentaux du droit de l'Union européenne fut dispensé par le Dr. Thomas Vandamme, Maître de conférences à l'Université d'Amsterdam. Le cours de droit comparé fut dispensé par le prof. Matthias Lehmann, Directeur de l'Institut de droit international privé et comparé de l'Université de Bonn.

2.1.2.2. Directions d'études et diplôme

Outre les cours, les directions d'études destinées en particulier aux étudiants de avancés qui souhaitent se préparer à l'examen menant au diplôme l'Académie ou qui souhaitent participer à des séminaires de haut niveau ont été très suivies.

6

Les directions d'études étaient assurées, pour la session de droit international public, par les profs. Freya Baetens et Jean d'Aspremont, et pour la session de droit international privé par la prof.re Laurence Usunier et Mme Maja Groff.

L'examen écrit de droit international public s'est tenu le mardi 23 juillet de 14 heures à 19 heures, sur le sujet suivant :

« Certaines divergences de vues entre États échappent, de par leur essence même, au règlement judiciaire par l'application du droit. Même lorsqu'elles revêtent des aspects juridiques, l'emploi de moyens judiciaires pour aborder ces aspects ne permet pas nécessairement d'aboutir à un règlement. Cela s'explique peut-être par le fait que le rôle du droit est souvent limité par sa dimension instrumentale. *Obligation de négocier un accès à l'océan Pacifique (Bolivie c. Chili)*, arrêt, C.I.J., 1er Octobre 2018, Déclaration du Président Yusuf, par. 7. Veuillez en discuter. »

Neuf candidats issus des directions d'études ont passé l'épreuve écrite. Deux d'entre eux ont été admis à l'épreuve orale. A l'issue des épreuves, un candidat a reçu le diplôme, M. Amir Ardelan Farhadi (Irlande).

Le Jury était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Hilary Charlesworth, Jean d'Aspremont et Freya Baetens.

L'examen écrit de droit international privé s'est tenu le mardi 13 août de 14 heures à 19 heures, sur le sujet suivant : « L'influence des droits de l'Homme sur le droit international privé est-elle perturbatrice ? ».

Six candidats issus des directions d'études ont passé l'épreuve écrite. Deux d'entre eux ont été admis à l'épreuve orale. A l'issue des épreuves, deux candidats ont reçu le diplôme, M. Krzysztof Pacula (Pologne) et Mme Camille Marie Elise Pons (France).

Le Jury était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Diego P. Fernández Arroyo, Laurence Usunier et de Mme Maja Groff.

2.1.2.3. Conférences de l'après-midi

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la session de droit international public : M. Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères de la République française : *Du chaos à la communauté internationale* ; S.E. Peter Tomka, Juge à la Cour internationale de Justice : *La Cour mondiale et la justice internationale : 1919-2020 et au-delà* ; M. Alfred Soons, Professeur émérite de droit international public, Université d'Utrecht : *La signification des règles de référence dans la Convention sur le droit de la mer* ; Mmes Rose Cameron et Jessica Joly Hébert, Référendaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des Juges de la CIJ* ; M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : Conférence sur la HCCH ; S.E. M. Péter Kovács (et alii), Professeur de droit international et Juge à la Cour Pénale Internationale : Présentation du Livre du centre d'étude et de recherche : *Le concept de citoyenneté en droit international* ; S.E. María Teresa De Jesús Infante Caffi, Ambassadrice du Chili aux Pays-Bas et Professeure à l'Université du Chili : *Le crime d'agression dans le système de la Cour pénale internationale* ; M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *La Cour permanente d'arbitrage*.

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la session de droit international privé : M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *La Cour permanente d'arbitrage* ; M. Thomas John, Attaché et Collaborateur

7

6 | Professeure Sandrine Clavel, cours spécial, cours d'été de droit international privé 2019

7 | Alumnae avec le certificat d'assiduité

8

juridique principal au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : Conférence sur la HCCH ; M. Pietro Franzina, Professeur de droit international à l'Université de Ferrare : *Mondes séparés ? La compétence en droit international public et privé à la lumière de l'Naït-Liman et du « Restatement Fourth of Foreign Relations Law »* ; M. Antoine Ollivier, Juriste au Greffe de la Cour internationale de Justice : Conférence sur la CIJ.

Pour la liste complète des conférences de l'après-midi données en été 2019, voir l'Annexe 4.

2.1.2.4. Rencontres doctorales de mise en réseau et tutorat

Les doctorants de divers pays travaillant sur des sujets identiques ou connexes ont la possibilité de se rencontrer régulièrement pendant les sessions, sous la direction d'un professeur ou d'un praticien désigné spécialement à cet effet. Ces rencontres doctorales permettent aux étudiants d'échanger des idées, des points de vue et de partager différentes façons d'aborder les problèmes liés à leurs sujets de recherche. Ces échanges réciproques peuvent, bien entendu, se poursuivre au-delà de leur séjour à l'Académie.

Les rencontres organisées pendant la session de droit international public ont été dirigées par M. Giulio Bartolini, Professeur associé à l'Université de Roma Tre. 33 étudiants en thèse ont participé, regroupés en six groupes autour des thèmes suivants : questions générales de droit international public, droits de l'homme ; droit international pénal ; droit international économique et droit international des investissements ; droit international de l'environnement et droit de la mer ; recours à la force.

Les rencontres de la session de droit international privé ont eu lieu sous la direction de Mme Alexia Pato, Collaboratrice scientifique en droit international privé à l'Université de Bonn, et ont réuni 29 participants répartis autour de cinq thèmes de recherche : arbitrage, questions contractuelles, résolution des conflits, droit international privé et procédure, commerce et droits humains. Mme Pato a également assumé le rôle de tutrice auprès des auditeurs au cours de cette session.

2.1.2.5. Programme des ambassades

De nombreux ambassadeurs ont à nouveau répondu favorablement à la demande de l'Académie de recevoir des groupes d'étudiants pour leur exposer la mission et le rôle d'un ambassadeur, afin de mieux leur faire comprendre les réalités de la vie internationale en leur apportant un complément essentiel aux aspects juridiques étudiés à l'Académie. Les ambassadeurs ont eu l'amabilité d'offrir des rafraîchissements aux étudiants à cette occasion. Durant l'été 2019 plus de 700 étudiants ont été reçus par 68 ambassades.

8 | Réception offerte par la municipalité de La Haye aux auditeurs et auditrices des cours d'été de droit international privé 2019

CHIFFRES CLÉS DES COURS D'ÉTÉ

Cours, séminaires, conférences

75
heures de cours

36
heures de séminaires

12
conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

68
visites

Auditeurs et auditrices inscrit-e-s

658
auditeurs et auditrices

362
droit international public

296
droit international privé

103
pays différents

103
bourses octroyées

Répartition géographique des auditeurs et auditrices aux cours d'été 2019

72
Afrique

138
Amérique Latine

215
Asie

48
Europe centrale et orientale

185
Europe occidentale et autres États

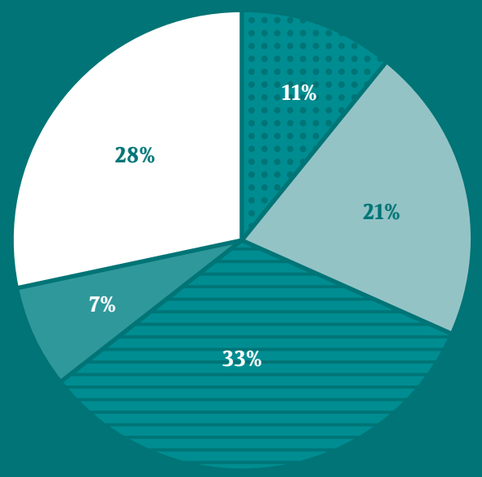

2.1.3. Centre d'étude et de recherche

En 2019, le centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales s'est tenu sur le thème : « L'Extraterritorialité ». Comme à l'accoutumée, le centre s'est tenu directement après les cours d'été, entre le 19 août et le 6 septembre, sous la direction d'une directrice de recherche anglophone et un directeur de recherche francophone : Mme Hannah Buxbaum (section anglophone), Professeure et Chaire *John E. Schiller* à l'Indiana University Maurer School of Law et M. Thibaut Fleury Graff (section francophone), Professeur à l'Université de Rennes 1.

Le centre a rassemblé 23 chercheurs et chercheuses de haut niveau qui ont mené une recherche individuelle sur un aspect particulier du thème général. Seuls les articles dont le niveau correspond aux critères scientifiques de l'Académie seront publiés, conformément aux évaluations individuelles des directeur et directrice de recherche. Chaque article constitue un chapitre de la publication finale. Pour les participants et partipantes dont les contributions sont retenues, le centre constitue une opportunité d'enrichir la liste de leurs travaux en y ajoutant une publication à leur nom – ce qui est particulièrement important pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre une carrière académique.

Les participants et participantes au centre ont non seulement pu mener leurs travaux sous la direction attentive et fort appréciée des directrice et directeur, mais aussi avoir accès à quelques-uns des évènements de la 79ème session de l'Institut de Droit International et de la rencontre mondiale des sociétés pour le droit international qui se sont tenues respectivement du 25 au 31 août et les 2 et 3 septembre 2019 dans les locaux de l'Académie.

Le programme était pour le reste constitué par des rencontres collectives au sein du groupe linguistique, par des réunions conjointes entre les groupes linguistiques et des entretiens individuels. De manière générale, la majorité du temps a été consacrée aux travaux de recherche conduits à la bibliothèque du Palais de la Paix.

2.1.4. Programme extérieur

Le programme extérieur est un programme régional qui se tient généralement tous les ans et autant que possible par rotation en Afrique, Asie, et Amérique Latine, à l'invitation de gouvernements étrangers. Ce programme intensif est un moyen pour chaque participant et participante non seulement de développer sa connaissance du droit international dans ses aspects intéressant plus particulièrement la région, mais aussi de construire un réseau d'auditeurs et auditrices des pays de la zone. Il est conçu pour une vingtaine de ressortissants et ressortissantes de l'État hôte auxquels se joignent une vingtaine d'auditeurs et auditrices en provenance des pays de la région.

Le 44ème programme extérieur s'est déroulé du 8 au 15 novembre 2019 au Maroc et a été organisé en étroite collaboration avec la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - Souissi de l'Université Mohamed V de Rabat. Les cours ont eu lieu dans les locaux de l'annexe de la présidence de l'Université sur le thème *Le droit international de la mer*.

9

Les participants et participantes régionaux avaient été sélectionnés parmi les candidats et candidates des pays francophones de la région (Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, République de Guinée, Liban, Mali, Sénégal, Togo et Tunisie). Ils et elles provenaient de différents ministères, affaires étrangères, transports, agriculture et pêche, de la présidence de leur gouvernement, et d'universités. Les participants et participantes locaux avaient généralement la même provenance.

La cérémonie d'ouverture a permis à l'Académie de faire le lien avec ses activités passées au Maroc. En effet, des personnalités qui étaient présentes lors du premier programme extérieur au Maroc de 1969 se sont rendues disponibles, tout comme le prof. Miloud Loukili, qui avait été l'un des organisateurs locaux du programme extérieur de 1985 à Rabat.

Le programme du traditionnel week-end d'intégration avant le début des cours comprenait une visite de l'Académie du Royaume, à l'invitation de M. Driss Dahak, membre de l'Académie du Royaume et ancien ministre, deux conférences données par les profs. Chaouki Serghini sur la politique étrangère du Maroc et Hynd Ayoubi Idrissi sur la pratique conventionnelle du Maroc en matière de droits de l'homme, une visite des principaux sites touristiques de Rabat, et une visite de la mosquée Hassan II de Casablanca suivie d'une promenade dans les rues du vieux centre-ville.

Les participants et participantes ont été invités presque tous les soirs à des dîners et réceptions, donnés par l'Académie, l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, l'Ambassade de la République de France, le Conseil de la Région de Rabat-Salé-Kenitra, et l'Université Mohamed V. Cinq cours-séminaires ont été donnés tout au long de la semaine : *Les zones maritimes et leur régime juridique* (prof. Miloud Loukili) ; *Délimitation et délinéation* (M. Elie Jarmache) ; *Le recours à la contrainte en mer* (prof.re Andrea Hamann) ; *L'exploitation et la protection de la mer* (prof. Yacouba Cissé) ; *Le règlement des différends* (prof. Tullio Treves).

Les après-midis ont été nourris de conférences d'une heure, données par M. Moura El Fadil, Directeur central des études et recherches juridiques au Secrétariat général du Gouvernement, sur *La délimitation des zones maritimes marocaines, entre constance et évolution* ; l'Ambassadeur Rena Lee (Singapour), Présidente de la conférence sur la biodiversité marine et membre de l'Autorité internationale des fonds marins, qui a présenté les travaux de ladite conférence (*BBNJ: The Path to a New Treaty*) et S.E. M. Gilbert Guillaume, ancien Juge et Président de la Cour internationale de Justice, qui a fait une intervention sur *Iles, rochers et hauts-fonds découvrant en droit de la mer.*

La semaine s'est achevée par une table ronde réunissant tous les professeurs de la semaine pour une session de questions et réponses sous la présidence de S.E. M. Gilbert Guillaume, puis par la remise des certificats aux participants et un échange de dons entre l'Académie et le comité d'organisation de l'Université Mohamed V.

Pour la liste complète des cours et des conférences, voir l'Annexe 5.

9 | Professeurs et chercheurs du centre d'étude et de recherche 2019

10 | Participants du programme extérieur 2019 au Maroc

10

11

2.2. Programmes spéciaux et à la demande

2.2.1. Cours spécial sur le règlement judiciaire des différends internationaux

Ce cours spécial, conçu en partie avec le Greffe de la Cour internationale de Justice, a permis de réunir environ une centaine de diplomates travaillant dans les ambassades sises à La Haye et à Bruxelles. Offert gracieusement par l'Académie, il a été très suivi et tout aussi apprécié de ses participants. Son succès a notamment reposé sur la qualité des intervenants puisqu'ont été réunis des praticiens de premier plan. Il atteste d'une demande réelle des diplomates de mieux connaître le règlement judiciaire des différends internationaux.

Le programme était conçu autour de trois thématiques : la Cour internationale de Justice ; la Cour permanente d'arbitrage ; les apports majeurs de ces deux cours. Deux déjeuners ont été offerts, ainsi que des cocktails.

Le détail du programme est reproduit en Annexe 6.

2.2.2. Programme à la demande sur le droit international relatif au trafic de migrants et d'êtres humains

Le programme relatif au trafic de migrants et d'êtres humains a été réalisé du 16 au 27 septembre pour des juges distingués venant de Thaïlande. Organisé à la demande de la Thaïlande au profit de 35 juges thaïlandais, principalement de la Cour suprême, le programme a été réalisé avec le concours très efficace de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et avec la participation de juges et procureurs néerlandais.

Le discours d'ouverture du prof. Jean-Marc Thouvenin a été suivi par une intervention de Mme Zoi Sakelliadou de l'ONUCD. Tout au long du programme, les cours et les cas pratiques, de haut niveau et assurés par des spécialistes du sujet, étaient accompagnés de projections Power Point que l'Académie a fait traduire en thaïlandais grâce à l'aide apportée à cet égard par une alumna thaïlandaise. Les cours étaient donnés en anglais, avec traduction consécutive. Pour ce programme, l'Académie avait tout organisé de bout en bout, de l'accueil des participants à l'aéroport jusqu'à leur retour à l'aéroport, y inclus les déjeuners, deux dîners, visites du Palais de la Paix, Eurojust et la Cour pénale internationale et les activités sociales et touristiques du samedi et du dimanche.

Le programme a été une réussite au-delà des 15 jours passés à l'Académie puisque l'ONUDC a par la suite conclu un accord avec la Thaïlande au terme duquel la documentation clé de l'ONUDC sera désormais traduite en thaïlandais.

Le détail du programme est reproduit en Annexe 7.

2.2.3. Programme à la demande pour les juges californiens

L'Académie a eu le plaisir d'accueillir une délégation de 40 juges californiens venue pour suivre deux conférences organisées par l'Académie et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH). Les dates des deux programmes coïncidant, une rencontre amicale entre les juges thaïlandais mentionnés ci-dessus et les juges californiens a été organisée en présence de S.E. Mme l'Ambassadeur de la Thaïlande.

Les conférences sont reproduites en annexe 8.

2.3. Événements

2.3.1. Événement sur le thème *Développements récents du droit de la mer*

Le 22 mai 2019, l'Académie et le Bureau diplomatique de Singapour à La Haye ont organisé conjointement un événement sur *Développements récents du droit de la mer*.

Les discours de bienvenue ont été prononcés par S.E. M. Jaya Ratnam, Ambassadeur de Singapour, et le prof. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie. Après cette introduction, les deux intervenants, le prof. Tullio Treves et l'ancien Juge à la Cour internationale de Justice M. Raymond Ranjeva ont pris la parole, le premier sur *Le droit de la mer et le rôle du juge*, le second sur le thème *Droit international de la mer et mondialisation*.

Une session de questions-réponses avec les invités, suivie des mots conclusifs de S.E. Mme Rena Lee, Ministre conseiller au Bureau diplomatique de Singapour à La Haye et Ambassadeur de Singapour pour les questions relatives aux océans et au droit de la mer, ont clôturé cette discussion. Les participants à l'événement ont ensuite été invités à une réception généreusement offerte par le Bureau diplomatique de Singapour à La Haye.

11 | Cours spécial sur le règlement judiciaire des différends internationaux dans la Grande Salle de Justice

12

12 | Participants du programme à la demande sur le droit international relatif au trafic de migrants et d'êtres humains

13 | L'ancien Juge de la CIJ S.E. M. Raymond Ranjeva, le prof. Tullio Treves et le prof. Jean-Marc Thouvenin

13

14

15

2.3.2. 79ème session de l'Institut de Droit International

L'Institut de Droit International a tenu sa 79ème session du 25 au 31 août 2019 à La Haye, au Palais de la Paix et dans les locaux de l'Académie de droit internationalde La Haye. Durant la cérémonie d'ouverture, en présence de Son Altesse royale la Princesse Beatrix des Pays-Bas, des discours ont été prononcés par le prof. Nico Schrijver, Président de l'Institut de Droit International et membre du Curatorium de l'Académie, S.E. le Juge Abdulqawi Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice, Mme Sigrid Kaag, ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement des Pays-Bas, le prof. Yves Daudet, Président du Curatorium, Mme Saskia Bruines, Adjointe à la Mairie de La Haye, et le prof. Marcelo Kohen, Secrétaire général de l'Institut de Droit International.

Le discours prononcé par le prof. Daudet lors de la cérémonie d'ouverture, dans lequel il a souligné les liens qui unissent l'Institut de Droit International et l'Académie, est reproduit dans l'avant-propos du présent rapport.

Durant la session, l'Institut de Droit International et l'Académie ont tenu une table ronde le 27 août intitulée *World Politics: "International Law First"* ? Les intervenants étaient les profs. Georges Abi-Saab, Hannah Buxbaum, Maurice Kamto (*in absentia*), Martti Koskenniemi et Dame Rosalyn Higgins. La discussion a été modérée par les profs. Marcelo Kohen et Nico Schrijver et a attiré beaucoup de monde. Au cours de la discussion, plusieurs personnalités éminentes présentes dans l'auditoire ont partagé leurs points de vue avec les intervenants.

2.3.3. Deuxième rencontre mondiale des sociétés pour le droit international

La deuxième rencontre mondiale des sociétés de droit international, organisée par la Société française pour le droit international (SFDI), sous les auspices de l'Académie et en collaboration avec le Réseau mondial des sociétés pour le droit international, s'est tenue les 2 et 3 septembre dans les locaux de l'Académie. Le thème principal de la réunion était *Les défis actuels au droit international : le rôle des sociétés pour le droit international*, en s'appuyant sur les premiers débats que les sociétés sœurs avaient déjà eus à Strasbourg (France) en 2015, et en se concentrant également sur les possibilités de développer des activités coordonnées entre les sociétés. Plus de 300 participants ont assisté à l'événement, qui s'est tenu en anglais et en français. Pour certaines des sessions, une interprétation du français vers l'anglais a été assurée.

La rencontre a été ouverte le 2 septembre par le prof. Alain Pellet, Président de la SFDI, le prof. Yves Daudet, Président du Curatorium de l'Académie et S.E. le Juge Abdulqawi Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice. Immédiatement après, M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques des Nations Unies et Conseiller juridique des Nations

16

Unies, a prononcé un discours d'ouverture lors de la première table ronde plénière, qui portait sur *Nouvelle crise du droit international ou menace d'effondrement de l'ordre juridique international ?*

Le 3 septembre, l'Académie a organisé un atelier sur le thème *Enseigner et étudier le droit international*. L'atelier était présidé par le prof. Tullio Treves, membre du Curatorium et le rapporteur désigné pour cet atelier était la prof.re Geneviève Bastid-Burdeau, seconde Vice-présidente de la SFDI et ancienne Secrétaire générale de l'Académie. Les intervenants étaient les profs. Mónica Pinto, Doyenne honoraire de l'Université de Buenos Aires, Hannah Buxbaum, membre du Curatorium, Thibaut Fleury Graff, Directeur de recherche (avec Hannah Buxbaum) du centre d'études et de recherche 2019, Bing Bing Jia, membre du Curatorium, et Laurence Boisson de Chazournes de l'Université de Genève.

S.E. Mme María Fernanda Espinosa Garces, Présidente de la 73e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a clôturé la deuxième rencontre mondiale par un discours puissant avant qu'une déclaration finale ne soit adoptée pour clore la réunion.

2.3.4. Séminaire en l'honneur du Dr. Bernard Bot

Un séminaire en l'honneur du Président de la Fondation Carnegie pour le Palais de la Paix et du Conseil d'administration de l'Académie de droit international de La Haye, le Dr. Bernard Bot, s'est tenu le 11 avril pour marquer la fin de son mandat de douze ans le 1er mars. Le thème du séminaire était *Le Palais de la Paix ; politique et implications du règlement pacifique des différends par le droit international.* L'événement a eu lieu dans la Grande Salle de Justice du Palais et des discours ont été prononcés en anglais et en français avec interprétation simultanée.

L'événement a été ouvert et animé par Mme Nora Stehouwer-van Iersel, ancienne Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas. M. Erik de Baedts, Directeur de la Fondation Carnegie et Trésorier de l'Académie a tenu un discours d'ouverture sur *La paix par le droit : un travail humain*, suivi d'un discours de Mme Pauline Krikke, Maire de la municipalité de La Haye, sur *Les contributions à la paix venant de la Cité internationale de la Paix et de la Justice*. S.E. M. Hugo Siblesz, Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, a ensuite pris la parole pour parler du *Rôle de l'arbitrage dans les relations internationales*, suivi par S.E. M. Philippe Couvreur, Greffier de la Cour internationale de Justice, dont l'exposé était intitulé *Hommage au Président Bot, fidèle ami et soutien attentionné de la Cour internationale de Justice.*

Le prof. Yves Daudet, Président du Curatorium de l'Académie, s'est ensuite adressé à l'auditoire pour souligner les importantes contributions du Dr. Bot au bon fonctionnement de l'Académie tout au long de son mandat. Sa présentation, *Bernard Bot, un diplomate juriste à l'Académie*, a mis l'accent sur l'aide et le soutien décisifs que le Dr. Bot a apportés en tant que Président du Conseil d'administration pour faciliter le travail du Curatorium et sur la place éminente qu'il a ainsi prise pour soutenir la mission de l'Académie de promotion et de diffusion du droit international.

17

14 | Groupe complet des membres de l'Institut de Droit International
15 | Table ronde du 27 août 2019 intitulée World Politics: "International Law First" ? ; photographié par Annebeth Rosenboom
16 | La deuxième rencontre mondiale des sociétés pour le droit international
17 | M. Piet Hein Donner, le Dr. Bernard Bot et M. Urban Larsson devant le portrait du Dr. Bot, peint par M. Larsson

Des remarques finales ont été faites par M. Piet Hein Donner, successeur du Dr. Bot en tant que Président de la Fondation Carnegie et du Conseil d'administration de l'Académie, ainsi que par le Dr. Bot lui-même. L'ensemble de l'événement a été entrecoupé d'intermèdes musicaux et s'est conclu par une réception dans le hall d'entrée du Palais de la Paix et un dîner pour un groupe réservé de membres de la famille et de personnes ayant travaillé en étroite collaboration avec le Dr. Bot.

Enfin, le 26 juin, le dévoilement officiel d'un tableau du Dr. Bot peint par M. Urban Larsson a eu lieu au Palais en présence de M. Donner, M. de Baedts et du personnel de la Fondation Carnegie et de l'Académie. Le dévoilement s'est inscrit dans la tradition qui veut qu'un portrait d'un président sortant soit ajouté à ceux de ses successeurs dans une salle dédiée du Palais.

2.3.5. Événement parallèle (« Side Event ») aux Nations Unies à New York

L'Académie de La Haye a organisé son troisième événement parallèle (« Side Event ») pendant la semaine de droit international au cours de la 74ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le thème retenu était *L'actualité des principes fondamentaux relatifs au règlement pacifique des différends internationaux affirmés dans la Déclaration de Manille de 1982*. Le panel, modéré par le Secrétaire général de l'Académie, était constitué du Président de la Cour internationale de Justice, S.E. Abdulqawi Yusuf, et de S.E. Antônio Cançado Trindade, Juge à la Cour internationale de Justice.

L'événement a été soutenu par les délégations de l'Allemagne, d'Andorre, du Brésil, du Chili, de la France, du Gabon et de l'Ukraine. La délégation du Chili a assuré l'essentiel de la logistique, avec beaucoup d'efficacité. La délégation du Gabon a marqué une belle fidélité en soutenant pour la deuxième année consécutive cet événement. L'Allemagne et la France ont marqué leur appréciation du travail de l'Académie par leur soutien, et l'Andorre a tenu à soutenir la traduction simultanée des débats. La délégation du Brésil a souhaité consacrer l'importance qu'elle attache à l'Académie par sa présence.

La session s'est tenue le matin du 1er novembre 2019. Le Secrétaire général a tout d'abord vivement remercié le Président de la Cour d'avoir accepté de consacrer le seul moment disponible dans son agenda à l'Académie. Il a également vivement remercié le Juge Cançado Trindade pour sa disponibilité.

Après une brève introduction, le Secrétaire général a souhaité que les délégations apportant leur soutien prennent la parole, ce qu'elles ont fait, dans l'ordre alphabétique. Les représentants du Chili, de la France, du Gabon et de l'Ukraine, ont fait part de leur plein soutien aux activités de l'Académie, notamment du Side Event, et de leur intérêt pour le thème retenu. Le représentant de la délégation française a insisté sur les activités d'enseignement de l'Académie, faisant un lien avec les travaux de la Commission du droit international qui, pour être bien compris et analysés, requièrent une formation de haut niveau en droit international que l'Académie, notamment, offre. La représentante du Brésil s'est exprimée en fin de session, soulignant qu'elle est une alumna de l'Académie, comme nombre de juristes et diplomates brésiliens.

Le Président Yusuf a présenté son analyse de l'actualité de la Déclaration de Manille, en en faisant une lecture critique et actualisée. Le Juge Cançado Trindade a brossé pour sa part avec brio et dans un temps limité l'évolution de la justice internationale, mettant en évidence la prise en compte toujours plus grande de la dimension humaine du droit international. Malgré l'heure matinale, un grand nombre de membres de délégations et responsables des Nations Unies étaient présents pour cet événement.

18 | Le panel du "Side Event" lors de la 74ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies

2.4. Visites

Le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives accueillent régulièrement à l'Académie les ambassadeurs nouvellement nommés à La Haye et à Bruxelles, ainsi que des délégations gouvernementales du monde entier et des fonctionnaires d'organisations, cours et tribunaux internationaux et régionaux. Des groupes d'étudiants et de professionnels de diverses institutions universitaires contactent également fréquemment l'Académie pour programmer une présentation de ses activités.

En 2019, les personnalités et délégations étrangères suivantes ont visité l'Académie :

- Le 30 janvier : M. Chia-Jui Cheng, Secrétaire général du Curatorium, Académie de droit international de Xiamen, Chine
- Le 18 février : Université européenne de Chypre, Faculté de droit
- Le 7 mars : M. Julio Duarte van Humbeck, Conseiller juridique en droit international public du ministère des Affaires étrangères du Paraguay
- Le 14 mars : Université de la Sabana, Colombie
- Le 3 avril : Université des études de Gênes, Italie
- Le 16 avril : S.E. Mme Teresa Yeuk Wah Cheng, Secrétaire à la Justice de Hong Kong, Chine
- Le 29 avril : Association du Barreau mongol
- Le 25 juin : Association brésilienne des juges fédéraux
- Le 25 juin : Université SoongSil, Département de droit mondial, Corée
- Le 29 juin : Visite de retrouvailles d'un groupe d'alumni des cours d'été 2009
- Le 1er juillet : S.E. le ministre Martínez Simón, Juge de la Cour suprême de justice du Paraguay et M. Julio Duarte van Humbeck, Conseiller juridique en droit international public du ministère des Affaires étrangères du Paraguay
- Le 13 septembre : S.E. Mme Martha Delgado Peralta, Vice-ministre des affaires multilatérales et des droits de l'homme du Mexique et S.E. l'Ambassadeur José Antonio Zabalgoitia
- Le 8 octobre : Visite d'un groupe de professionnels allemands dans le cadre d'un événement de formation continue (« Weiterbildungsveranstaltung »)
- Le 25 octobre : Stichting Libertas International, accompagnant un groupe de jeunes leaders africains
- Le 1er novembre : Faculté de droit de l'Universidad Mondragon Mexico
- Le 6 novembre : Faculté de droit de l'Université du Koweït
- Le 20 novembre : M. Douangmany Gnotsyoudom, Directeur général, Département des traités et du droit, M. Anousone Douangxayalath, Directeur adjoint de division, et Mme Phoumanininh Vilaysouk, Bureau du Comité national des frontières, ministère des Affaires étrangères du Laos

19 | Visite de retrouvailles après dix ans d'un groupe d'alumni des cours d'été 2009, photographié par Luciana Sposito

3. Publications

En 2019, l'Académie a édité les publications mentionnées ci-dessous, qui sont distribuées par les Éditions Brill (http://www.brill.com).

3.1. Le *Recueil des cours* et la collection des livres de poche

Les volumes suivants du *Recueil des cours* ont été publiés en 2019 :

Tome 394

Gilles Cuniberti, Le fondement de l'effet des jugements étrangers (cours spécial)

Comment justifier de faire produire effet aux jugements rendus par des tribunaux étrangers ? La question est ancienne dans le monde de *common law*. Tant l'Angleterre que les États-Unis ont développé des théories originales fondant l'accueil des jugements étrangers et dessinant une partie du régime de cet accueil. Dans la tradition juridique continentale, la question du fondement de l'effet des jugements étrangers n'a en revanche guère été approfondie. Elle devrait pourtant être essentielle, en permettant soit d'expliquer les solutions retenues par le droit positif, soit de les rationaliser. Ce cours présente et critique les différentes théories et fondements existant en droit comparé. Certaines mettent en avant les intérêts privés des justiciables, à l'instar du droit à l'exécution des jugements promu par la Cour européenne des droits de l'homme. D'autres privilégient les intérêts des États, qu'ils soient purement économiques ou plus politiques. Enfin, le cours s'interroge sur le fondement de la circulation des jugements dans les systèmes fédéraux, en insistant plus particulièrement sur le principe de confiance mutuelle prévalant dans l'Union européenne.

Alexey A. Kostin, International Commercial Arbitration, with Special Focus on Russia (cours spécial)

Le cours traite des caractéristiques et tendances essentielles de l'arbitrage commercial international (ACI) dans ses dimensions mondiales et régionales. Il couvre le concept moderne de l'ACI, ses conditions préalables sous la forme d'une convention d'arbitrage ou de traités internationaux, l'arbitrabilité, la procédure d'arbitrage, l'annulation et l'exécution des sentences arbitrales. Les analyses de "première impression" de l'auteur sur la récente réforme de l'arbitrage en Russie sont particulièrement intéressantes. Elles montrent que la Russie s'appuie systématiquement sur la loi type de la CNUDCI et expliquent pourquoi elle a choisi un système moniste ou dualiste de réglementation législative dans le domaine de l'arbitrage. Le cours est basé sur une méthode comparative en tenant compte des traités internationaux pertinents, de la législation nationale, du droit non contraignant, des règles institutionnelles et de la jurisprudence.

Tome 395

Francesco Salerno, The Identity and Continuity of Personal Status in Contemporary Private International Law (cours spécial)

Ce cours porte sur les statuts personnels des personnes et la manière dont le droit s'applique à elles dans les situations transfrontalières. Les considérations relatives aux droits de l'homme, les politiques de fond des États et le poids croissant accordé à l'autodétermination sont essentiels pour comprendre la manière dont le droit international privé contemporain traite les questions liées au statut. Les principes fondamentaux de l'État du for, notamment ceux qui découlent de sa constitution et de ses obligations internationales, façonnent l'approche de cet État à l'égard des statuts personnels créés à l'étranger ou conformément à des règles étrangères. Ces principes ont une double finalité. D'une part, ils fixent un seuil minimal d'acceptation des statuts personnels étrangers et font ainsi obstacle à la reconnaissance des statuts qui ne répondent pas aux normes locales applicables. D'autre part, lorsque la reconnaissance est un moyen de promouvoir les valeurs fondamentales de l'État du for, les principes en question facilitent la reconnaissance des statuts étrangers et peuvent en fait garantir qu'un statut peut être invoqué dans le for dans des situations où les règles ordinaires du droit international privé en disposeraient autrement.

Christine M. Chinkin, United Nations Accountability for Violations of International Humans Rights Law (cours spécial)

Le cours examine la responsabilité des Nations Unies en matière de violations des droits de l'homme, en s'appuyant sur l'expérience de l'auteure en tant que membre du Groupe consultatif sur les droits de l'homme (GCDH) qui a conseillé la MINUK sur la conformité de son action avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Il décrit les contextes dans lesquels se produisent les violations des droits de l'homme présumées imputables aux Nations Unies, avec des exemples tirés notamment de la pratique du GCDH ; les concepts de responsabilité et d'obligation de rendre compte des organisations internationales ; les obstacles rencontrés par un individu cherchant à obtenir réparation contre les Nations Unies devant les tribunaux nationaux ; et les mécanismes adoptés par les Nations Unies pour déterminer la responsabilité, y compris devant et par le GCDH. Le fait que la MINUK n'ait pas répondu aux recommandations du GCDH en matière de réparation conduit à s'interroger sur ce que pourrait être un futur mécanisme de responsabilisation des Nations Unies. La proposition centrale est que lorsque l'ONU exerce un pouvoir et un contrôle sur des individus, elle devrait être soumise aux mêmes contraintes que les États en matière de droits de l'homme dans l'exercice de ces pouvoirs et être tenue responsable lorsqu'elle ne le fait pas.

Tome 396

Edith Brown Weiss, Establishing Norms in a Kaleidoscopic World (cours général)

Nous vivons dans un monde kaléidoscopique dans le cadre d'un nouvel Anthropocène. Cela exige un droit international public plus inclusif qui accepte divers acteurs en plus des États et d'autres sources de droit, y compris des engagements volontaires individualisés. Les normes sont essentielles à la stabilité et à la légitimité de ce système international. Elles sous-tendent les réponses aux changements rapides, aux nouveaux développements technologiques et aux problèmes de protection des biens communs, de promotion des biens publics et de justice sociale et économique. Certaines normes fondamentales peuvent être identifiées ; d'autres sont en train d'émerger. La norme de la responsabilité mutuelle sous-tend la mise en œuvre d'autres normes. Les normes sont particulièrement pertinentes pour les technologies de pointe, telles que la biologie synthétique, les monnaies numériques, la cyberactivité et les interventions sur le climat, comme l'indique le cours. Reconcevoir le droit international public sous cette approche réduit le fossé entre le droit public et le droit privé et entre le droit national et le droit international.

Jean-Michel Jacquet, Droit international privé et arbitrage commercial international (conférence inaugurale)

La conférence du Professeur Jacquet sur le droit international privé et l'arbitrage commercial international publiée sous sa forme écrite dans le Volume 396 sera également prochainement accessible sous sa forme orale sur le nouveau site internet de l'Académie.

Tome 397

Louis d'Avout, L'entreprise et les conflits internationaux de lois (cours spécial)

Agent de la mondialisation au cœur des réflexions critiques, l'entreprise est aussi un phénomène juridique. Elle entretient à ce titre des rapports complexes avec les droits des États et sécrète un pouvoir dont on prétend qu'il remettrait en cause l'autorité des lois. Ce cours étudie la façon dont l'entreprise est assujettie aux divers droits nationaux. Sont à ce titre passées en revue les diverses règles et méthodologies de rattachement des situations ou d'applicabilité des lois en droit des affaires contemporain. Prenant appui sur certaines évolutions contemporaines (régulation administrative sectorielle, régimes responsabilisateurs de vigilance-conformité), le cours cherche aussi à expliciter comment l'entreprise intériorise les cumuls de régimes juridiques d'origines diverses et apprend à gérer leurs frictions ou contradictions, en dehors même du contentieux. En résultent une compréhension nouvelle du lien unissant les entreprises aux États et l'urgence d'une coopération renouvelée des autorités publiques pour une discipline mondiale cohérente des pouvoirs économiques privés.

Tome 398

Tullio Treves, The Expansion of International Law (cours général)

Le droit international contemporain s'est développé grâce à un processus continu d'expansion particulièrement évident depuis 1945. Ce processus englobe l'extension du champ d'application du droit international à des domaines jusqu'alors non réglementés ou seulement sommairement réglementés, l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles formes de pratique étatique, de nouvelles règles de droit coutumier, de nouvelles règles de droit des traités ainsi que de nouvelles règles sur le droit des traités, de règles de droit souple, et l'impact du processus de codification. Le droit s'étend verticalement par la pertinence de nouvelles valeurs et en substance par l'action des cours et tribunaux internationaux. Ce processus se heurte à des oppositions, mais le droit international est résistant et résiste aux difficultés.

Tome 399

Hannah L. Buxbaum, Public Regulation and Private Enforcement in a Global Economy: Strategies for Managing Conflict (cours spécial)

L'environnement réglementaire mondial est devenu de plus en plus dense. Il se caractérise par de multiples formes de réglementation, notamment les traités multilatéraux, la réglementation administrative, l'autorégulation et l'application privée devant les tribunaux nationaux. Les institutions réglementaires opèrent à l'échelle nationale, régionale et internationale, et dans un nombre croissant de domaines de fond. Il n'est pas surprenant que cet environnement engendre de fréquents conflits entre les régimes réglementaires. Ces conflits ne se limitent pas à des collisions de normes juridiques de fond. Ils impliquent également des préoccupations sur le "qui" et le "comment" de la réglementation. L'entité qui cherche à faire appliquer une norme particulière peut être un organisme public ou un plaideur privé ; une procédure particulière peut se

dérouler dans le cadre d'un traité international ou en dehors de celui-ci. Ces facteurs ont une incidence assez importante sur le degré de conflit qui en résulte. La compréhension de ce conflit et l'évaluation de l'efficacité des outils utilisés pour le résoudre nécessitent donc une analyse qui tienne compte de ces facteurs.

L'objectif du cours est de développer un cadre pour l'examen des conflits dans la réglementation économique transfrontalière et de l'utiliser pour évaluer les différents mécanismes de réglementation. L'analyse utilise une approche transversale, en fournissant des exemples issus de divers domaines, y compris de la réglementation de la concurrence, de la réglementation des valeurs mobilières et de celle relative à la confidentialité des données. Cependant, au lieu d'organiser la discussion par sujet, elle isole différentes catégories de conflits - de fond, de procédure et politiques - et les examine l'une après l'autre. Cette approche permet une analyse nuancée de la réglementation transfrontalière telle qu'elle est pratiquée par les différentes institutions. En particulier, elle met en évidence la superposition des différentes formes de conflit qui rend certains modes de régulation particulièrement problématiques.

L'analyse s'appuie principalement sur l'expérience des États-Unis, ce qui permet de se concentrer sur une question spécifique de la conception de la réglementation : le rôle de l'application privée dans la réglementation transnationale. Historiquement, les États-Unis ont toujours été un cas particulier favorisant le recours aux litiges civils privés comme instrument de réglementation. Aujourd'hui, cependant, de nombreux autres systèmes juridiques sont engagés dans une réforme procédurale visant à soutenir une application plus robuste par le secteur privé. Cette évolution pourrait accroître considérablement les ressources consacrées à la réglementation économique. Toutefois, elle risque également d'exacerber les conflits dans les affaires transfrontalières. Par conséquent, l'un des objectifs de l'analyse développée dans le cours est d'utiliser le cadre analytique élaboré ici pour examiner les possibilités d'intégrer le plus efficacement possible l'application privée de la loi dans l'environnement réglementaire transnational.

Atsuko Kanehara, Reassessment of the Acts of the State in the Law of State Responsibility (cours spécial)

Ce cours vise à construire un cadre théorique du droit de la responsabilité de l'État concernant les actes internationalement dommageables des acteurs non étatiques. Le cadre à construire s'appuie non seulement sur la théorie de l'attribution, mais aussi sur celle de la diligence raisonnable, ainsi que sur le concept de complicité. Le point essentiel de la réflexion consiste à fournir un outil théorique pour les applications alternatives ou transparentes de ces théories et concept aux actes des acteurs non étatiques. À cet égard, lorsque l'attribution de l'acte dommageable d'un acteur non étatique n'est pas envisageable, si l'on veut éviter autant que possible toute lacune, il faut alors recourir à la théorie de la diligence raisonnable ou au concept de complicité pour établir le fondement de la responsabilité de l'État à l'égard de l'acte dommageable. Pour aborder ces différents points, les conditions de l'attribution de l'acte dommageable, le sujet de l'obligation de due diligence et l'importance de la complicité, entre autres, sont réexaminés.

Tome 400

Lotfi Chedly, L'efficacité de l'arbitrage commercial international (cours spécial)

A partir d'une étude de droit comparé, des textes internationaux régissant la matière et de la jurisprudence arbitrale, ce cours démontre l'existence d'un principe général d'efficacité de l'arbitrage commercial international, qui transcende la multiplicité des ordres juridiques concernés par l'arbitrage (ordre arbitral, ordres étatiques, du siège de l'arbitrage et d'exécution de la sentence et ordre juridique international), et ce en dépit de la diversité des solutions et de la recherche de l'équilibre entre l'impératif d'efficacité et d'autres impératifs fondamentaux, tels que la souveraineté des États ou la protection des parties faibles. Ce principe d'efficacité innerve les différentes règles de droit applicables à cette justice privée, depuis la conclusion de la convention d'arbitrage, en passant par la constitution du tribunal arbitral et le déroulement de l'instance arbitrale, jusqu'à l'exécution de la sentence obtenue et les voies de recours. Ce principe d'efficacité est à la fois un mode de production de normes, mais aussi d'interprétation finalisée des normes existantes. C'est le moteur de l'évolution contemporaine du droit de l'arbitrage commercial international, et son dynamo qui permet à l'auteur de proposer une grille de lecture intéressante et ambitieuse du droit positif.

Tome 401

Diane P. Wood, Extraterritorial Enforcement of Regulatory Laws (cours spécial)

Ce cours explore les moyens de faire appliquer les lois d'un pays à l'encontre de personnes (physiques ou morales) ou d'événements se déroulant dans un autre pays. Après un regard sur l'histoire de la réglementation extraterritoriale, il examine la diffusion de l'extraterritorialité dans le monde entier. Il présente ensuite des exemples précis d'application extraterritoriale de textes de réglementation, d'abord dans les trois principaux domaines dans lesquels cela s'est produit (droit de la concurrence, réglementation des valeurs mobilières et contrôle des exportations), puis dans le cadre du boycott arabe d'Israël et du régime mondial de la propriété intellectuelle. Enfin, le cours aborde les fraudes multinationales, les règles de protection de la vie privée et l'utilisation abusive d'Internet. Il se termine par des suggestions sur la manière dont les applications extraterritoriales des lois peuvent être rendues plus efficaces.

Yuko Nishitani, Identité culturelle en droit international privé de la famille (cours spécial)

À l'époque de la globalisation, l'appartenance des personnes aux États, aux communautés, aux familles et aux autres collectivités est graduellement relativisée et redéfinie. Ce phénomène pose le défi d'accommoder des normes juridiques, religieuses et coutumières divergentes au sein des sociétés multiculturelles et multiethniques. C'est dans ce contexte que ce cours examine diverses questions de droit international privé de la famille du point de vue de l'identité culturelle des individus. Cet étude explore, afin de respecter celle-ci, des méthodes appropriées pour déterminer la loi personnelle et pour faire face à l'interaction entre des normes étatiques et non-étatiques. Ce cours analyse également le fonctionnement de l'ordre public et des droits fondamentaux et envisage des méthodes alternatives visant à la coopération administrative et judiciaire entre les États. Une perspective de futurs développements conclut ce cours.

Tome 402

Patrick Kinsch, Le rôle du politique en droit international privé (cours général)

Dans une vision très classique (et idéalisée) du droit international privé, les règles de celui-ci sont nettement séparées de considérations politiques : elles s'orientent essentiellement sur des considérations de proximité et de prévisibilité de la loi applicable et des tribunaux compétents. Cette conception n'a cependant jamais correspondu parfaitement à la réalité. Des considérations politiques, par opposition aux considérations techniques, interviennent en droit international privé, sous une double forme : défense d'intérêts publics (ou d'intérêts politiques) proprement dits, mais aussi définition de politiques, législatives et jurisprudentielles, qui influent directement sur les solutions adoptées. C'est ce que le cours essaie de montrer, à travers des explications sur les implications politiques des grands choix méthodologiques du droit international privé ; sur les reflets en droit international privé des choix politiques majeurs à l'intérieur d'une société démocratique, ou non démocratique ; et sur les externalités que sont le droit public étranger, l'intégration fédérale ou supranationale des États et, enfin, les relations extérieures de l'État du for avec des États tiers.

Felix Dasser, “Soft Law” in International Commercial Arbitration (cours spécial)

“Soft law” est un concept à la mode et est considéré comme la panacée pour toutes sortes de questions qui se posent dans l’arbitrage commercial international. Cependant, très peu de recherches ont été menées sur les fondements de ce concept et sur sa pertinence juridique réelle. Ce cours retrace le développement de la “soft law” depuis ses origines controversées en droit international public, où elle désigne les accords juridiquement non contraignants entre États, jusqu’à l’arbitrage commercial, où elle sert de label à divers instruments et phénomènes très différents qui bénéficient d’une reconnaissance particulière, couvrant à la fois les aspects procéduraux et le droit applicable au fond : lois types, règles d’arbitrage, lignes directrices, principes d’UNIDROIT, lex mercatoria, et autres. Une analyse précise de trois ensembles de lignes directrices particulièrement bien connues de l’International Bar Association permet de mettre en évidence les avantages et les inconvénients des instruments de “soft law” et d’examiner les revendications à une certaine normativité. L’analyse empirique suggère que les instruments de “soft law” sont souvent moins bien reconnus dans la pratique qu’on ne le pense généralement. Une synthèse explique ce que ces instruments peuvent ou ne peuvent pas réaliser et quelles sont les exigences minimales qu’ils doivent remplir afin d’aspirer au moins à une certaine légitimité. En substance, les instruments de “soft law” peuvent être des outils utiles, voire très utiles, mais contrairement à une croyance largement répandue, ils ne sont pas porteurs de normativité.

Les livres de poche suivants ont été publiés en 2019 :

- Horatia Muir Watt, Discours sur les méthodes du droit international privé (des formes juridiques de l’inter-altérité) ; (cours général)
- Gilles Cuniberti, Le fondement de l’effet des jugements étrangers (cours spécial)
- Louis d’Avout, L’entreprise et les conflits internationaux de lois (cours spécial)

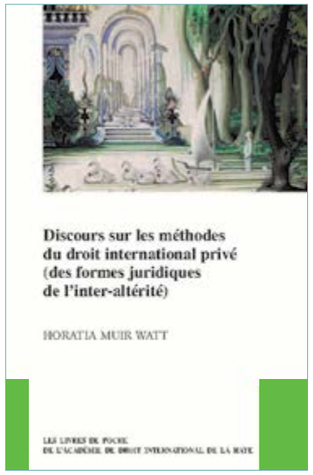

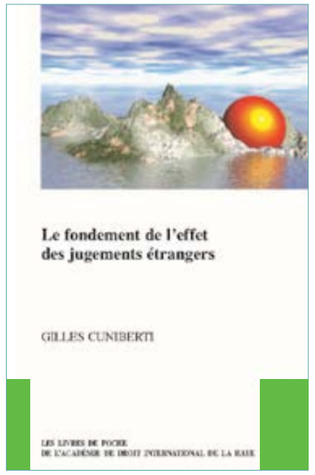

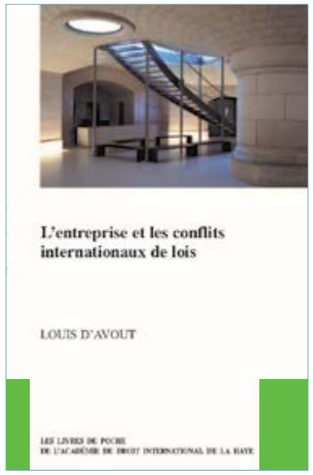

3.2. Le centre d’étude et de recherche

Le volume suivant résultant des travaux du centre a été publié en 2019 :

- L’accès de l’individu à la justice internationale, publié sous la direction de Maurice Kamto et Yogesh Tyagi

3.3. Les publications hors collection

Le volume suivant a été publié en 2019 :

- Mohamed Bennouna, International Law: Between the Letter and the Spirit (cours général, traduction anglaise)

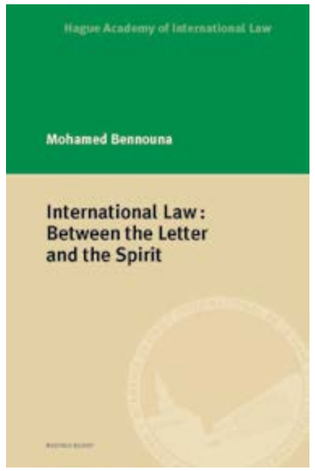

4. Organisation de l'Académie

4.1. Curatorium

Le Curatorium est chargé de la gestion scientifique de l'Académie. Il détermine la politique et les activités de l'Académie, établit le programme annuel, choisit les conférenciers parmi les membres les plus compétents des universités et les praticiens du droit international les plus en vue. Les membres du Curatorium se réunissent généralement deux fois par an.

Pour mener à bien sa mission, le Curatorium est lui-même composé d'experts juridiques renommés appartenant à diverses régions du monde, assurant ainsi une juste répartition géographique de ses membres.

En 2019, le Curatorium était constitué des 18 membres suivants :

Le prof. Yves Daudet, Président (France), le Dr. Beat W. Hess, Vice-Président (Suisse), le Juge Mohamed Bennouna (Maroc), la prof.re Katharina Boele-Woelki (Allemagne), la prof.re Hannah Buxbaum (États-Unis), le Juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), la prof.re Hilary Charlesworth (Australie), le professeur Diego P. Fernández Arroyo (Argentine), la prof.re Giuditta Cordero-Moss (Norvège), le prof. Bing Bing Jia (Chine), le prof. Maurice Kamto (Cameroun), le prof. Djamchid Momtaz (Iran), la prof.re Yuko Nishitani (Japon), l'ancien Juge Raymond Ranjeva (Madagascar), le prof. Nico J. Schrijver (Pays-Bas), le Juge Linos-Alexander Sicilianos (Grèce), le Juge Peter Tomka (Slovaquie), le prof. Tullio Treves (Italie).

Pour faciliter son travail, le Curatorium a mis en place des comités, dont les membres examinent une multitude de sujets et établissent des propositions, sur lesquels le Curatorium se prononce au cours de réunions plénières. A l'heure actuelle, les comités sont : le Comité des programmes, le Comité des publications, le Comité de la modernisation et des réformes.

20 | Les membres du Curatorium, le Président du Conseil d'administration, le Secrétaire général, son adjointe et le Trésorier de l'Académie

4.2. Secrétaire général et Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives

Le Secrétaire général de l'Académie, qui est toujours un professeur de droit international, est chargé des questions d'ordre académique et de recherche scientifique, et représente le Curatorium sur tous ces aspects vis-à-vis des autres institutions. Il a pour tâche de mettre en œuvre les décisions prises par le Curatorium et peut également lui faire des propositions. Le Secrétaire général est nommé par le Curatorium.

Le poste de Secrétaire général est actuellement occupé par M. Jean-Marc Thouvenin, Professeur à l'Université de Paris Nanterre. Il est assisté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, Mme Monique Legerman, qui est également à la tête du Secrétariat de l'Académie.

21

4.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en charge des aspects pratiques et de la gestion des finances de l'Académie. Il est traditionnellement constitué de ressortissants néerlandais.

M. Piet Hein Donner a été nommé Président du Conseil d'administration de l'Académie de droit international de La Haye et Président de la Fondation Carnegie par son Conseil d'administration et le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. Son Altesse royale le Roi Willem-Alexander des Pays-Bas a accepté cette nomination. M. Donner succède à M. Bernard Bot, qui a occupé ces deux fonctions depuis douze ans et dont le mandat a pris fin le 1er mars 2019.

M. Donner est ministre d'État honoraire des Pays-Bas et a été Vice-président du Conseil d'État jusqu'en novembre 2018. Auparavant, il a été ministre de la Justice, ministre de l'Intérieur et des Relations du Royaume, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi et membre du Parlement.

En outre, le Conseil se composait de sept autres membres en 2019 : le Baron Diederik C. van Wassenaer (Trésorier), le Dr. Elisabeth M. Wesseling-van Gent, M. Wiet (L.W.L.) de Bruijn, le Dr. Marinke Steenhuis, M. Joost van Lanschot et M. Boudewijn J. van Eenennaam.

4.4. Trésorier et gestion financière

Le Conseil d'administration désigne le Trésorier de l'Académie. Ce poste est actuellement occupé par M. Erik de Baedts, Directeur de la Fondation Carnegie aux Pays-Bas. Le Trésorier est en charge des finances de l'Académie et de la gestion des ressources humaines du Secrétariat. Il met en œuvre les décisions du Conseil ainsi que les décisions du Curatorium lorsque celles-ci ont une incidence financière. Le Trésorier est assisté par Mme Andrea Möller-Kramer, Cheffe du département financier de l'Académie.

4.5. Secrétariat

Sous l'autorité de la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, le Secrétariat est en charge des tâches administratives quotidiennes de l'Académie et des aspects pratiques de l'organisation de ses activités. En 2019, il était composé des membres suivants : Mme Anna Vasilyeva, Coordinatrice des affaires générales, Mme Sabriena van Rijn, Responsable des affaires générales, Mme Marina Voronenko, Responsable des affaires générales, Mme Daphné Tengbergen, Responsable des inscriptions et affaires générales et Mme Vanina Guénier, Responsable des inscriptions et affaires générales.

4.6. Directrice des publications

La majorité des activités scientifiques de l'Académie fait l'objet de publications spécifiques. La plus célèbre est le *Recueil des cours* de l'Académie, qui reprend tous les cours d'été et d'hiver donnés à l'Académie depuis 1923. Outre la version papier, la collection complète existe également sous forme électronique.

Depuis 2008, certains cours publiés dans le *Recueil* font également l'objet d'une édition en livres de poche, existant aussi sous la forme d'e-books.

Afin de rationaliser la production des publications, l'Académie a nommé une Directrice des publications. Ce poste est actuellement occupé par Mme Simone Cartier. La distribution et la commercialisation des publications sont effectuées par la maison d'édition Brill.

22

21 | Mme Monique Legerman et le prof. Jean-Marc Thouvenin

22 | Le personnel du Secrétariat, les assistants d'hiver 2019 et le Dr. Walter Arevalo

5. Finances

5.1. Bilan financier 2019

Les revenus de l'Académie sont majoritairement constitués des frais d'inscription des participants aux différents programmes. Viennent s'ajouter à ces frais d'inscription les revenus provenant de la vente des publications et plus particulièrement de celle du *Recueil des cours*, qui constitue un soutien important aux activités de l'Académie.

Les dons des États, institutions, fondations et personnes privées ont toujours été d'une importance cruciale pour l'Académie.

L'Assemblée générale des Nations Unies attire régulièrement l'attention des États membres et organisations intéressées sur la contribution qu'effectue l'Académie à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, et leur recommande de subventionner les programmes de l'Académie. La résolution la plus récente de l'Assemblée générale à cet effet est A/RES/74/185 du 18 décembre 2019, dont les paragraphes 23 et 24 mentionnent spécifiquement l'Académie.

L'Académie a recueilli les contributions volontaires de 18 pays en 2019. Ces contributions ont été très appréciées.

5.2. États contributeurs

En 2019, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Allemagne
- Andorre
- Belgique - Fédération Wallonie-Bruxelles
- Chili
- Chine
- Chypre
- Danemark
- Italie
- Japon
- Jordanie
- Koweït
- Mexique
- Panama
- Pérou
- Pologne
- Singapour
- Suède
- Thaïlande

5.3. Donateurs de bourses

Les donateurs mentionnés ci-dessous ont généreusement alloué des bourses à l'Académie permettant aux bénéficiaires sélectionnés d'assister aux cours d'hiver et cours d'été de 2019.

États :

- Andorre : **2** bourses
- Autriche : **1** bourse
- Belgique - Wallonie-Bruxelles International : **3** bourses
- France : **12** bourses
- Israël - bourses en mémoire du prof. S. Rosenne : **5** bourses
- Jordanie : **4** bourses
- Suisse - bourses Emer de Vattel : **12** bourses
- Thaïlande : **6** bourses

Institutions :

- Académie de droit international de La Haye (Pays-Bas) : **96** bourses
- Clubs Rotary de La Haye (Pays-Bas) : **1** bourse
- École doctorale de droit international de l'Université Paris 1 (France) : **2** bourses
- Fondation Luftia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. P. Vreede (Pays-Bas) : **3** bourses
- Organisation internationale de la Francophonie - OIF (France) : **3** bourses
- Shell (Pays-Bas) : **6** bourses
- Société française pour le droit international - SFDI (France) : **2** bourses
- Stichting ter bevordering van internationaal privaatrechtelijk onderzoek - Fondation STIP (Pays-Bas) : **15** bourses
- Ville de La Haye (Pays-Bas) : **9** bourses

Personnalités :

- G. Bastid-Burdeau (France) - bourse en mémoire du prof. J. Basdevant : **1** bourse
- B. et C. Bot (Pays-Bas) : **1** bourse
- C.N. Brower (États-Unis) : **1** bourse
- Dame R. Higgins (Royaume-Uni) : **1** bourse
- P.J. Kuijper (Pays-Bas) - bourses en mémoire du prof. H.F. van Panhuys : **10** bourses
- L. Malintoppi (Italie) - bourse en mémoire du prof. A. et Mme P. Malintoppi : **1** bourse
- B. Roth (France) - bourse en mémoire du prof. E. Frankenstein : **1** bourse

6. La bibliothèque du Palais de la Paix

Depuis 1913, la bibliothèque du Palais de la Paix rassemble des documents sur le droit international public, le droit international privé, le droit comparé, les relations internationales et l'histoire internationale des zones de conflit. La bibliothèque possède donc l'une des plus grandes collections existantes dans le monde d'ouvrages consacrés à ces sujets, ce qui la rend essentielle au bon fonctionnement des cours, tribunaux et organisations internationales basés à La Haye et à l'étranger.

Dans le cadre de leur séjour à l'Académie, les participants sont mis en mesure de consulter les ressources de la bibliothèque et y sont encouragés. Il n'est donc pas surprenant qu'un audit indépendant commandé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères et réalisé en 2019, ait placé l'Académie parmi les principaux utilisateurs de la bibliothèque, avec la Cour internationale de Justice et la Cour permanente d'arbitrage.

La bibliothèque du Palais de la Paix constitue effectivement un outil indispensable pour les auditeurs aux programmes de l'Académie. En effet, pendant les cours d'hiver et d'été, la bibliothèque du Palais de la Paix fonctionne comme la bibliothèque de l'Académie de La Haye et offre une adhésion à tous les participants aux cours. Au début de chaque session, les auditeurs sont invités à suivre un séminaire instructif donné par Mme Candice Alihusain, Coordinatrice de la salle de lecture de la bibliothèque, sur la meilleure façon d'utiliser le vaste catalogue de la bibliothèque. Des bibliothécaires désignés collectent et téléchargent également les lectures recommandées par les professeurs invités à enseigner à l'Académie vers l'environnement e-learning de l'Académie, auquel les auditeurs peuvent accéder quelques mois avant, pendant et après les cours. En outre, ils sont mis en mesure de prolonger leur adhésion à la bibliothèque afin de bénéficier d'un accès à distance à ses ressources depuis leurs pays respectifs. En règle générale, pendant les cours d'hiver et d'été, la bibliothèque prolonge également ses heures d'ouverture pendant les jours ouvrables et ouvre exceptionnellement ses portes le samedi au profit des auditeurs de l'Académie.

Au cours des sessions d'hiver et d'été 2019, à la demande de nombreux participants intéressés, le Bibliothécaire en chef, M. Jeroen Vervliet, a accepté avec enthousiasme de faire des visites privées des rayons souterrains de la bibliothèque et de sa collection spéciale de publications originales, souvent en première édition, d'Hugo Grotius. Ces visites ont remporté un tel succès qu'elles continueront probablement à faire partie des activités optionnelles proposées pendant les cours.

La bibliothèque offre également son soutien au travail effectué par le centre d'étude et de recherche. En 2019, elle a produit la bibliographie initiale utilisée par les Directeurs de recherche et les participants comme base pour leurs recherches sur l'extraterritorialité et elle a facilité le travail des chercheurs en leur donnant accès à sa riche collection pendant leur séjour à La Haye.

En 2019, les utilisateurs de la bibliothèque ont emprunté un total d'environ 12 000 livres. La plupart des livres ont été prêtés pendant les cours d'hiver, les cours d'été et le centre d'études et de recherche, avec une moyenne de 1500 publications empruntées par mois pendant les mois de janvier, juillet et août 2019.

Annexes

Annexe 1. Affiche des cours d'hiver 2019

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2019

Curatorium :
Prof. Yves Daudet (Président)
Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
Juge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Juge Antônio A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Maarit Jänterä-Jareborg
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Ancien Juge Raymond Ranjeva
Prof. Nico J. Schrijver
Juge Linos-Alexandre Sicilianos
Juge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves
M. Peter D. Trooboff

Secrétaire général de l'Académie :
Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'HIVER

DE DROIT INTERNATIONAL

7 - 25 janvier 2019

* Conférence inaugurale Les écoles de droit international aux États-Unis	**Harold Hongju KOH** *Sterling Professor* à la Yale Law School
Cours général Le tiers impartial et indépendant en droit international - Juge, arbitre, médiateur, conciliateur	**Catherine KESSEDJIAN** Professeur émérite à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)
* Procédure et substance en droit international de l'environnement	**Jutta BRUNNEE** Professeur à l'Université de Toronto
* Le droit international humanitaire et le recours à la force meurtrière	**Ryan GOODMAN** Professeur à la New York University School of Law
Les juridictions internationales et la science	**Makane Moïse MBENGUE** Professeur à l'Université de Genève
* Questions soulevées en cas de constatation d'un déni de justice	**Jan PAULSSON** Professeur à l'University of Miami Law School
* Le droit international et les animaux	**Anne PETERS** Directeur à l'Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international
* L'application extraterritoriale du droit international relatif aux droits de l'Homme	**Yuval SHANY** Chaire *Hersch Lauterpacht* à l'Université hébraïque de Jérusalem

*** Cours donné en anglais, interprété simultanément en français.**

DIRECTIONS D'ÉTUDES DESTINÉES AUX CANDIDATS AU DIPLÔME ET AUX ÉTUDIANTS DE HAUT NIVEAU

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
Emily CRAWFORD, Maître de conférences à l'Université de Sydney

Section de langue française :
Maurizio ARCARI, Professeur à l'Université de Milano-Bicocca

INSCRIPTIONS

Ouverture de la période d'inscription : le 3 janvier 2018.

TARIF D'INSCRIPTION PRÉFÉRENTIEL : 1100 €
pour les candidats s'inscrivant en ligne entre le 3 janvier et le 30 avril 2018.

Les frais d'inscription réguliers de 1250 € s'appliquent aux candidats s'inscrivant en ligne entre le 1er mai et le 31 août 2018.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toute information, prière de consulter **le site web : http://www.hagueacademy.nl**

Annexe 2. Conférences de l'après-midi – cours d'hiver 2019

- S.E. Hetty Boone, Cheffe de l'équipe familiale et juge de liaison auprès du tribunal de La Haye : *International Judicial Cooperation in Child Protection Cases and Return Proceedings.*
- S.E. Juan José Quintana Aranguren, Ambassadeur de la Colombie au Royaume des Pays-Bas : *Litigation at the ICJ: Challenges to the Court's Jurisdiction*.
- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *La Cour permanente d'arbitrage*.
- M. Asier Garrido-Muñoz et Mme Jessica Joly Hébert, Référendaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des Juges de la CIJ*.
- M. Philippe Cavalieros, Associé, Simmons & Simmons LLP, Paris : *L'affaire du jour*.
- Mme Alexandra Schluep, Avocat chez Schutte Schluep & Heide Jørgensen, Amsterdam : *La pratique de droit international d'un avocat de droit privé*.
- M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique des Nations Unies : *Building an International Accountability System*.
- M. Ben Juratowitch QC, Responsable de la pratique de droit international public et Associé dans le groupe d'arbitrage, Freshfields Bruckhaus Deringer, Paris : *L'affaire du jour : Efficient Resolution of Longstanding Disputes Through Compulsory Conciliation: The Case of Australia and Timor Leste*.
- S.E. Joan Donoghue, Juge à la Cour internationale de Justice : *The ICJ as a Court of First Instance*.
- M. Philippe Lortie, Premier secrétaire, Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *La Conférence de La Haye de droit international privé*.
- Prof.res Catherine Kessedjian et Maya Steinitz : séminaire spécial sur *La création d'une Cour internationale de justice civile*.

Annexe 3. Affiche des cours d'été 2019

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2019

Curatorium :
Prof. Yves Daudet (Président)
Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
Juge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Juge Antônio A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Maarit Jänterä-Jareborg
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Ancien Juge Raymond Ranjeva
Prof. Nico J. Schrijver
Juge Linos-Alexandre Sicilianos
Juge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves
M. Peter D. Trooboff

Secrétaire général de l'Académie :
Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'ÉTÉ

Première période : 8 - 26 juillet 2019
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Conférence inaugurale 1919-2019,le flux du multilatéralisme	**Yves DAUDET** Professeur émérite de l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
* **Cours général L'art du droit international**	**Hilary CHARLESWORTH** Professeure à la Melbourne Law School et à l'Australian National University
Les immunités des représentants de l'État en droit international	**Concepción ESCOBAR HERNÁNDEZ** Professeure à l'Université nationale de l'enseignement à distance, Madrid
Perspectives de l'arbitrage entre l'investisseur et l'État fondé sur un traité	**Shotaro HAMAMOTO** Professeur à l'Université de Kyoto
* **L'argument de la légitime défense face aux États qui « ne veulent ou ne peuvent »**	**Said MAHMOUDI** Professeur à l'Université de Stockholm
Le droit international de la biodiversité	**Sandrine MALJEAN-DUBOIS** Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique à l'Université d'Aix-Marseille
Les juridictions internationales africaines	**Gérard NIYUNGEKO** Ancien Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
* **Le droit international relatif à la protection du patrimoine culturel**	**Kerstin VON DER DECKEN** Professeure à l'Université de Kiel

Deuxième période : 29 juillet - 16 août 2019
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

* **Conférence inaugurale Arbitrage international : choix du droit applicable**	**Gary BORN**
Cours général La traversée du miroir : la progressive dénationalisation du droit international privé	**Diego P. FERNANDEZ ARROYO** Professeur à l'École de droit de Sciences Po, Paris
Les pouvoirs de l'arbitre en arbitrage international	**Yas BANIFATEMI** Associée dans le groupe d'arbitrage international et responsable de la pratique de droit international public, Shearman & Sterling, Paris
L'intégration des considérations éthiques dans le droit des contrats du commerce international	**Sandrine CLAVEL** Professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines / Paris-Saclay
Droit international privé et juridiction unifiée du brevet	**Manuel DESANTES REAL** Professeur à l'Université d'Alicante
* **Le forum shopping en dépit de l'unification du droit**	**Franco FERRARI** Professeur et directeur du Centre de contentieux transnationaux, d'arbitrage et de droit commercial à la New York University School of Law
* **L'intérêt supérieur de l'enfant en droit international privé**	**Anastasia GRAMMATICAKI-ALEXIOU** Professeure émérite de l'Université Aristote de Thessalonique
* **Les fictions juridiques dans l'arbitrage international**	**Eduardo SILVA ROMERO** Professeur à l'Université de Rosario, Bogota, et à l'École de droit de Sciences Po, Paris
* **La « confiance mutuelle » : une base appropriée pour le droit international privé dans les communautés d'intégration régionales et au-delà ?**	**Matthias WELLER** Professeur à l'Université de Bonn

* **Cours donné en anglais, interprété simultanément en français.**

DIRECTIONS D'ÉTUDES DESTINÉES AUX CANDIDATS AU DIPLÔME ET AUX ÉTUDIANTS DE HAUT NIVEAU

Directeurs d'études :

Section de langue anglaise :
Freya BAETENS, Professeure à l'Université d'Oslo

Section de langue française :
Jean D'ASPREMONT, Professeur à l'École de droit de Sciences Po, Paris

Section de langue anglaise :
Maja GROFF, Collaboratrice juridique senior à la Conférence de La Haye de droit international privé

Section de langue française :
Laurence USUNIER, Professeure à l'Université de Cergy-Pontoise

CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE

19 août - 6 septembre 2019

Sujet de recherche : L'EXTRATERRITORIALITÉ

Directeurs de recherche :
Section de langue anglaise : **Hannah BUXBAUM**, Professeure et Chaire *John E. Schiller* à l'Indiana University Maurer School of Law
Section de langue française : **Thibaut FLEURY GRAFF**, Professeur à l'Université de Rennes 1

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toutes informations, prière de consulter **le site web : http://www.hagueacademy.nl**

Annexe 4. Conférences de l'après-midi – cours d'été 2019

Période de droit international public :

- M. Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères de la République française : *Du chaos à la communauté internationale*.
- S.E. Peter Tomka, Juge, Cour internationale de Justice : *The World Court and International Justice: 1919 – 2019 and Beyond*.
- M. Alfred Soons, professeur émérite, Université d'Utrecht : *The Significance of the Rules of Reference in the Law of the Sea Convention*.
- Mme Rose Cameron / Mme Jessica Joly Hébert, Référendaires, Cour internationale de Justice : *Le travail des Juges de la CIJ*.
- M. Philippe Lortie, Premier secrétaire, Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *La Conférence de La Haye de droit international privé*.
- S.E. Péter Kovács (et alii), Juge à la Cour pénale internationale, présentation du Livre du centre d'étude et de recherche : *Le concept de citoyenneté en droit international*.
- S.E. María Teresa De Jesús Infante Caffi, Ambassadeur du Chili aux Pays-Bas : *The Crime of Aggression in the ICC System*.
- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *The Permanent Court of Arbitration*.

Période de droit international privé :

- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *The Permanent Court of Arbitration*.
- M. Pietro Franzina, professeur à l'Université de Ferrare : *Worlds Apart? Jurisdiction in Public and Private International Law in Light of Naït-Liman and the Restatement Fourth of Foreign Relations Law*.
- M. Thomas John, Attaché, Collaborateur juridique sénior du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *The Hague Conference on Private International Law*.
- M. Antoine Ollivier, Juriste au Greffe de la Cour internationale de Justice : *The International Court of Justice*.

Annexe 5. Cours – Séminaires et conférences d'une heure – programme extérieur 2019

Cours - Séminaires :

- M. Miloud Loukili, professeur, Université Mohamed V Rabat : *Les zones maritimes et leur régime juridique.*
- M. Elie Jarmache, membre de la Commission Juridique et Technique de l'Autorité des Fonds Marins (AIFM), ancien Chef de la Délégation Française auprès de la CLCS : *Délimitation et délinéation*.
- Mme Andrea Hamann, professeure, Université de Strasbourg : *Le recours à la contrainte en mer*.
- M. Yacouba Cissé, membre de la Commission du droit international des Nations Unies : *L'exploitation et la protection de la mer*.
- M. Tullio Treves, professeur, Université de Milan, membre du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye : *Le règlement des différends*.

Conférences d'une heure :

- M. Mourad El Fadil, Directeur central des études et recherches juridiques au Secrétariat général du gouvernement : *La délimitation des zones maritimes marocaines, entre constance et évolution*.

- Mme Rena Lee, Ambassadeur (Singapour), Présidente de la conférence sur la biodiversité marine et membre de l'Autorité internationale des fonds marins : *BBNJ: The Path to a New Treaty*.
- S.E. M. Gilbert Guillaume, ancien Juge et ancien Président de la Cour internationale de Justice : *Iles, rochers et hauts-fonds découvrant en droit de la mer*.

Annexe 6. Conférences – cours spécial sur le règlement judiciaire des différends internationaux

- M. Nico Schrijver, professeur, Université de Leiden, Conseiller d'État des Pays-Bas, Président de l'Institut de Droit International : *Conférence inaugurale*.
- M. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye : *Historique du règlement judiciaire des différends internationaux*.
- Mme Laurence Boisson de Chazournes, professeure, Université de Genève : *La compétence rationae materiae et rationae personae des différentes juridictions en charge du règlement judiciaire des différends*.
- Table ronde gracieusement organisée par Le Club de droit international : *La Justice internationale aujourd'hui : unité ou fragmentation ?*
- Mme. Cristina Hoss, Juriste au Greffe de la Cour internationale de Justice : *Composition et organisation de la Cour*.
- M. Yves Daudet, professeur émérite, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye, Juge ad hoc à la Cour internationale de Justice : *Le Juge ad hoc*.
- M. Antoine Ollivier, Juriste au Greffe de la Cour internationale de Justice : *Le rôle de la Cour : fonction contentieuse et fonction consultative*.
- S.E M. Ronny Abraham, Juge à et ancien Président de la Cour internationale de Justice : *La délibération*.
- M. Rodman Bundy, Associé, Eversheds : *Les dilemmes du demandeur devant la Cour*.
- M. Alain Pellet, professeur émérite, Université Paris Nanterre, ancien membre et ancien Président de la Commission du droit international, membre de l'Institut de Droit International : *Les stratégies du défendeur*.
- M. François Boudreault, Premier secrétaire de la Cour internationale de Justice : *Les participants à la procédure : États, organisations internationales et autres entités non parties à l'instance*.
- Dialogue avec S.E. M. Philippe Couvreur, Greffier de la Cour internationale de Justice.
- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *Histoire, structure, et fonctionnement de la Cour permanente d'arbitrage*.
- Dr. Constantinos Salonidis, Associé, Foley Hoag : *Contribution de la Cour permanente d'arbitrage à l'affermissement du droit international – Contribution de fond*.
- M. Lawrence Martin, Associé, Foley Hoag : *Contribution de la Cour permanente d'arbitrage à l'affermissement du droit international – Contribution procédurale*.
- Maître Michel Pitron, Associé, Gide Loyrette Nouel : *L'empreinte de la Cour internationale de Justice et de la Cour permanente d'arbitrage sur l'évolution du droit de la mer*.
- Maître Isabelle Rouche, Gide Loyrette Nouel : *La contribution de la Cour internationale de Justice et de la Cour permanente d'arbitrage au droit de la délimitation des frontières maritimes*.

- Mme Marney Cheek et M. Jonathan Gimblett, Associés, Covington and Burling : *Les grandes affaires de protection diplomatique*.

- Mme Marney Cheek et M. Jonathan Gimblett, Associés, Covington and Burling : *Les grandes affaires relatives à des différends territoriaux et frontaliers*.

Annexe 7. Conférences - programme à la demande sur le droit international relatif au trafic de migrants et d'êtres humains.

- M. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye : *International Law and Its Relevance in Domestic Legal Systems*.

- Mme Zoi Sakelliadou, Office de prévention du crime et de justice pénale, Section de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, Office des Nations Unies contre les drogues et le crime : *Trafficking in Persons and Migrant Smuggling: International Instruments and Legal Framework*.

- M. Panagiotis Papadimitriou, Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale, Section de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, Office des Nations Unies contre les drogues et le crime : *Key Concepts*.

- Mme Zoi Sakelliadou, Office de prévention du crime et de justice pénale, Section de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, Office des Nations Unies contre les drogues et le crime : *The Means (How it is Done) in Trafficking in Persons*.

- M. Panagiotis Papadimitriou, Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale, Section de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, Office des Nations Unies contre les drogues et le crime: *Evidential Issues in Trafficking in Persons Cases*.

- Dr. Marian T.A. Tankink, anthropologue médicale, Consultante indépendante, Chercheur sur le genre, la violence et la santé mentale : *Victims of Trafficking, the Psychological Perspective*.

- M. Thiago Ribeiro, Bureau du procureur fédéral du travail, Brésil : *Forced Labor in the Context of Human Trafficking and Migrant Smuggling*.

- Prof. Hélène Tigroudja, membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies : *The Role and Case Law of the UN Human Rights Committee Regarding Human Trafficking, Smuggling, Forced Labor*.

- Dr. Anne T. Gallagher, Directeur général de la Fondation du Commonwealth : *Establishing the Crime of Trafficking: Issues and Questions*.

- Dr. Anne T. Gallagher, Directeur général de la Fondation du Commonwealth : *Victims as Witnesses: Challenges and Good Practices*.

- M. Panagiotis Papadimitriou, Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale, Section de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, Office des Nations Unies contre les drogues et le crime : *International Issues*.

- Mme Els Martens, Procureur général, Pays-Bas : *Labor Exploitation in the Context of Migrant Smuggling and Human Trafficking*.

- M. Maarten Noordzij, Procureur général sénior, Pays-Bas : *Financial Investigations and Money Laundering Issues*.

- Mme Mappie Veldt-Foglia, Juge, Ministère de la justice, Pays-Bas : *Judicial Issues (Sentences, Evidences) in Human Trafficking and Migrant Smuggling*.

- Mme Yoshie Noguchi, Spécialiste principal en droit du travail, ILO : *Worst Forms of Child Labor*.

Annexe 8. Conférences - programme à la demande pour juges californiens

- M. Steven van Hoogstraten, ancien Directeur de la Fondation Carnegie et ancien Trésorier de l'Académie de droit international de La Haye : *International Justice in The Hague, Where Old and New Meet*.

- Dr. Christophe Bernasconi, Secrétaire général, Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *La Conférence de La Haye de droit international privé*.